



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. MOLAPO (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du chef de l'Etat, le roi Moshoeshe II, et du Premier Ministre, M. Leabua Jonathan, j'ai le grand plaisir de saluer cette assemblée.
2. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Vos qualités et votre expérience bien connues de diplomate illustre et dévoué à votre tâche sont de très bon augure pour cette assemblée. Nous sommes persuadés que, sous votre direction, les travaux de l'Assemblée seront fructueux et couronnés de succès non seulement parce que votre pays est un membre éminent du Mouvement des pays non alignés, mais parce qu'il s'est également acquis une réputation illustre à propos de sa prise de position dans le domaine de l'élimination du colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*, questions qui revêtent, en ce qui nous concerne, une importance considérable.
3. Nous félicitons également tous les autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection unanime. Ma délégation s'engage à coopérer entièrement avec vous, Monsieur le Président, et tous les membres du Bureau.
4. Qu'il me soit permis aussi de saisir cette occasion pour remercier le Président et les membres du Bureau de la trente-septième session qui se sont acquittés d'excellente manière de leurs travaux.
5. Je voudrais associer ma délégation à celles qui ont déjà félicité le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui non seulement s'est fait le champion des droits des Etats Membres les plus petits et les plus faibles de l'Organisation, mais qui a également œuvré pour l'indépendance des quelques pays qui continuent de souffrir sous le joug du colonialisme. Son poste représente pour nous la pierre angulaire de l'ensemble des travaux de l'Organisation des Nations Unies, et nous sommes convaincus que les responsabilités qui incombent à ce poste sont en de très bonnes mains.
6. Nous sommes fermement convaincus de la valeur du principe de l'universalité de l'Organisation; c'est pourquoi nous avons été plus que ravis de coparrainer l'admission de Saint-Christophe-et-Nevis en tant que Membre à part entière de l'ONU. Nous nous réjouissons à double titre car cette nation est, comme la nôtre, membre du Commonwealth. C'est un événement qui est tout à l'honneur du Gouvernement britannique et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cependant, nos sentiments sont mitigés car, une fois de plus, cet événement nous rappelle les pays et les peuples qui n'occupent pas

encore la place qui leur revient pourtant de droit dans des instances comme celle-ci. Selon nous, l'indépendance de la Namibie n'a que trop tardé.

7. Dans le domaine économique, nous constatons que l'Assemblée se réunit à une période où les perspectives de prospérité sont au niveau le plus bas. L'économie de plus de deux tiers des Etats Membres de l'Organisation est frappée par la récession la plus terrible depuis la seconde guerre mondiale, et tous ces pays mettent leurs derniers espoirs en l'Assemblée. Il faut donc absolument qu'elle réponde à leur attente.

8. Quand les chefs d'Etats ou de gouvernement des pays non alignés se sont engagés à entamer le dialogue Nord-Sud lors de leur sixième conférence du sommet, tenue à La Havane en 1979, ils étaient pleinement conscients de l'importance de cette question, notamment à la lumière de la crise économique mondiale. La situation à laquelle ces pays doivent faire face ne pourra changer que grâce à l'adoption d'une méthode globale collective. Ils estiment, tout comme nous d'ailleurs, que ces problèmes nécessitent un véritable dialogue et une volonté de reconnaître et d'accepter non seulement la caractère sérieux, mais aussi le caractère urgent de la question.

9. Nous regrettons cependant de devoir souligner que malgré tous les efforts déployés par les pays en développement pendant la onzième session extraordinaire, en 1980, et pendant les sessions suivantes de l'Assemblée générale, aucun accord n'a pu être atteint à propos de l'ordre du jour, de la procédure et du calendrier de ces négociations globales. Parallèlement, l'économie mondiale a enregistré le déclin le plus grave depuis la grande dépression. Il faut souligner que dans certains pays développés du Nord on a assisté à des signes de reprise économique. Mais les politiques financières rigides de certains de ces pays ont cependant entraîné l'échec de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983. De tels événements ne laissent guère de place à l'optimisme.

10. Cela fait maintenant trois ans que la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement a été adoptée et, comme le prévoit la résolution 35/56 de l'Assemblée générale, son examen et son évaluation devraient avoir lieu en 1984. Or, rien ne permet de déceler le moindre progrès vers une réalisation des objectifs de la Stratégie. Au cours des trois dernières années, nous avons assisté à un net déclin du taux de croissance de la production mondiale qui a atteint en 1982 son niveau le plus bas depuis 30 ans. Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, le commerce international a connu la stagnation en 1981 et a même diminué de 6 p. 100 en valeur réelle en 1982. Cette situation malheureuse est due à un déclin de 16 p. 100 des prix des denrées entre 1981 et 1982. Le protectionnisme a persisté et même redoublé de vigueur. En conséquence, nous avons vu décliner les exportations et les balances des paiements des pays en développement ont été soumises à de fortes pressions.

11. Des signes de reprise économique sont visibles dans certains pays développés mais ils paraissent bien timides

et n'atteindront certainement pas les pays en développement. Le service de la dette parmi les pays en développement est toujours étendu et incontrôlable, tandis que les taux d'intérêt atteignent des niveaux sans précédent depuis 1980. L'assistance des pays donateurs ne représente toujours que la moitié de ce qui serait nécessaire selon la Stratégie et, en fait, le volume des ressources des programmes multilatéraux a bel et bien diminué. L'assistance officielle au développement vers les pays les moins avancés n'a pas connu l'augmentation substantielle nécessaire pour permettre à ces pays de doubler leur revenu national pendant la dernière décennie, comme prévu. En conséquence, nous n'avons pas lieu de nous réjouir de l'examen et de l'évaluation de la Stratégie qui va avoir lieu. Il est aussi évident que l'Assemblée générale devrait décider d'examiner et d'évaluer la Stratégie chaque année, et ce, constamment, jusqu'au moment où une nette amélioration de l'économie mondiale se sera fait sentir.

12. Nous regrettons que la Réunion à l'échelon ministériel des Parties Contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, tenue du 24 au 29 novembre 1982, à Genève, ait laissé passer l'occasion de lutter contre le protectionnisme. Nous déplorons également que la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'ait adopté aucune mesure tendant à réduire les barrières commerciales, ce qui aurait été un point de départ pour le dialogue économique afin de promouvoir la croissance de la production et de l'emploi sans provoquer d'inflation ni créer de problèmes de balances de paiements. Enfin, nous sommes déçus du fait qu'à cette sixième session il n'ait pas été présenté de résolution sur la nécessité de convoquer une conférence sur les questions monétaires et financières afin de restructurer le système de Bretton Woods, malgré les appels pressants lancés à ce propos par le tiers monde et certains pays industrialisés. Etant donné les circonstances, l'Assemblée générale a pour responsabilité de continuer l'examen approfondi de toutes ces questions et de s'engager à aboutir au succès.

13. A cet égard, l'Assemblée devrait considérer sérieusement l'appel lancé à la septième Conférence des chefs d'Etats ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, demandant la convocation d'urgence d'une conférence internationale sur les questions financières et monétaires au service du développement. Cette conférence devrait essayer de répondre de façon efficace aux besoins en matière de développement et autres besoins financiers de l'économie internationale et plus particulièrement de ceux des pays en développement. Elle devrait également examiner toutes les possibilités d'adopter des réformes de structures tendant à engendrer la croissance nécessaire. Un appel semblable en faveur de réformes monétaires et financières susceptibles de stopper la crise économique a d'ailleurs été lancé par plusieurs dirigeants des pays industrialisés en d'autres instances au début de l'année, ce qui indique bien qu'il existe un consensus à cet égard et qu'il ne reste plus qu'à régler certains détails.

14. Nous estimons cependant qu'il faudrait continuer d'étudier la possibilité de créer un fonds pour le développement mondial, ce qui permettrait de réduire les inégalités entre le Nord et le Sud qui pourraient participer sur un pied d'égalité aux institutions financières; cela nous amènerait également à une participation universelle de tous les pays, y compris ceux d'Europe de l'Est; à la création de nouvelles politiques d'emprunts; de crédits à l'exportation; de financement des denrées et au transfert des ressources nouvelles sur une base internationale; autrement dit, nous aboutirions à une amélioration du système de Bretton Woods.

15. Quant au domaine politique, nous sommes inquiets de voir que les problèmes internationaux se multiplient actuellement, allant du Moyen-Orient à l'Amérique centrale et à l'Afrique australe. La situation se détériore au Liban, un pays déchiré par des forces qui le dépassent et dont la plupart lui sont étrangères. Nous ne pouvons que prier dans l'espoir d'une prompte stabilisation de la situation. Au Lesotho, où nous sommes encerclés par des forces extérieures tout aussi menaçantes, nous sommes donc en mesure de comprendre les tribulations du peuple libanais.

16. La conscience mondiale continue de se heurter à l'impasse de la question palestinienne. Le Lesotho a bien précisé sa position dans le passé; il estime que, sans porter préjudice aux intérêts de qui que ce soit, les Palestiniens ont droit à leur patrie, à leur identité et à leur souveraineté; et nous avons toujours demandé instamment que la question du Moyen-Orient soit examinée dans le contexte des résolutions du Conseil de sécurité. En Amérique centrale, le Lesotho appuie les efforts déployés par le Groupe de Contadora.

17. Dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], nous recherchons activement des mécanismes permettant de régler les problèmes du Tchad et du Sahara occidental. Le Lesotho appuiera activement toutes les mesures pratiques visant à contribuer à une prompt solution de ces problèmes.

18. La politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud se manifeste de plusieurs manières, troublant et affectant tous les Etats indépendants en Afrique australe. Ses victimes les plus importantes se comptent parmi la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et parmi les pays de première ligne. Les Africains en sont venus à considérer que la cause essentielle d'une telle situation est ce que nous avons coutume d'appeler « le syndrome d'engagement constructif ». Nous savons tous que le gouvernement actuel des Etats-Unis d'Amérique avait de bonnes intentions en adoptant cette politique. Ce qui importe pour nous, en Afrique, ce ne sont pas les bonnes intentions de Washington mais c'est de savoir comment Pretoria se sert de ces bonnes intentions. En fait, Pretoria estime que la politique des Etats-Unis lui donne carte blanche pour mépriser, par la force militaire, les normes internationales civilisées et acceptées dans les relations entre Etats voisins, et ce pour assurer le caractère sacro-saint de sa position stratégique et continuer à s'attribuer les richesses minières comme l'envisage sans doute Washington.

19. L'indépendance de la Namibie continue à nous échapper. En quoi consiste le problème? Pourquoi l'indépendance de la Namibie continue-t-elle à être subordonnée à la question du retrait cubain, qui y est étrangère? Nous condamnons dans les termes les plus fermes ces tactiques d'attribution qui ne peuvent que déboucher sur une intensification de la lutte armée et entraîner des pertes en vies humaines de part et d'autre. Nous répétons qu'il est totalement inacceptable d'essayer d'établir un lien entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des troupes cubaines de l'Angola. Nous savons que depuis 1975 la République populaire d'Angola a connu des incursions militaires constantes par les troupes sud-africaines qui occupent à l'heure actuelle le sud de l'Angola. Le motif essentiel de l'Afrique du Sud semble être d'encourager le régime fantoche de Savimbi et de le faire passer pour une force importante en Angola.

20. Si l'Afrique du Sud a l'intention d'utiliser sa puissance militaire pour diviser l'Angola, le gouvernement et le peuple de l'Angola n'auront alors d'autre choix que celui de recourir à l'assistance de pays amis. Les souffrances endurées par l'Angola à la suite d'une situation

de guerre nous préoccupent profondément. L'Assemblée générale ne doit permettre à aucune des parties au conflit de considérer les souffrances de citoyens innocents de l'Angola, la sécurité et la survie même de ce pays comme une monnaie d'échange en vue de faire obstacle à l'indépendance de la Namibie.

21. Il est ironique que, tandis que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité se donnaient pour objectif élevé de faire accéder la Namibie à l'indépendance et que le Secrétaire général s'efforçait d'aboutir à cet objectif conformément au mandat qui lui a été donné dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, les pays mêmes qui se faisaient le plus entendre pour parler de l'importance de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des problèmes internationaux sont ceux-là mêmes qui font obstacle au succès de l'Organisation en subordonnant l'indépendance de la Namibie à des questions accessoires étrangères au problème.

22. Le Lesotho, en tant que pays indépendant, envisage l'avenir avec anxiété du fait notamment que son puissant voisin continue de voir en lui la source de tous les problèmes de sécurité qui existent sur son territoire. Les enquêtes menées par l'Afrique du Sud elle-même n'ont pas réussi à démontrer que le Lesotho ait participé à une action quelle qu'elle soit entreprise contre la sécurité de l'Afrique du Sud. Le Lesotho est pleinement conscient de ses responsabilités nationales et internationales et l'Afrique du Sud n'a rien à craindre pour sa sécurité à partir du Lesotho. Par exemple, pour ce qui est de l'attentat à la bombe de Pretoria, suivi par l'imposition d'un embargo économique presque total de l'Afrique du Sud, les services de sécurité sud-africains eux-mêmes ont reconnu que ce n'est pas au Lesotho que les opérations avaient été montées.

23. Le Lesotho, de par son histoire, est un pays de réfugiés qui ont reçu l'accueil de notre royaume des montagnes et qui se sont unis en une seule nation sous le règne du grand Moshoeshe 1^{er}. Les conflits d'alors en Afrique australe, qui étaient à l'origine des mouvements de réfugiés, ont été remplacés par ceux créés par le Gouvernement sud-africain présent par sa politique d'*apartheid*.

24. De ce fait, le Lesotho a continué à recevoir des réfugiés d'Afrique du Sud. Notre adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés¹ et le protocole connexe de 1967² répond à notre caractère national profond; mais, en raison de notre situation géo-politique, nous avons toujours imposé à tous les réfugiés, en les acceptant, une condition: celle de ne pas utiliser le Lesotho comme territoire pour planifier et lancer des attaques contre leurs pays d'origine. C'est notamment le cas des réfugiés sud-africains qui forment la majorité des réfugiés au Lesotho et dont le pays d'origine est le plus proche du Lesotho, géographiquement parlant.

25. Nous ne demandons pas à ces réfugiés de venir au Lesotho, mais nous nous rendons compte que cette marée de réfugiés se poursuivra aussi longtemps que l'Afrique du Sud maintiendra l'*apartheid* en tant que politique officielle. Récemment, le Lesotho a vu l'Afrique du Sud assumer un contrôle plus grand des frontières communes; cela a affecté le mouvement de personnes et de marchandises; des bandits armés en provenance de l'Afrique du Sud ont procédé à des incursions dans le territoire du Lesotho et rentrent sans difficulté en territoire sud-africain chaque fois qu'ils doivent battre en retraite. Ces bandits, quand ils sont arrêtés, disent qu'ils ont reçu leur formation en Afrique du Sud et que les armes et les moyens logistiques leur ont été fournis par les officiers blancs des services de sécurité de l'Afrique du Sud. Etant donné l'embargo intermittent décidé par l'Afrique du Sud contre le transit d'équipements essentiels destinés à la sécurité

interne, le maintien de l'ordre public et de la sécurité au Lesotho est gravement compromis. Cela veut donc dire que les incursions au-delà de la frontière s'intensifient chaque fois que les armes sont bloquées.

26. Nous avons lancé un appel au Secrétaire général et, par son intermédiaire, aux Etats Membres de l'Organisation, plus particulièrement à ceux qui ont des contacts avec l'Afrique du Sud, pour convaincre celle-ci de renoncer à ses mesures punitives contre le Lesotho. Le Lesotho souhaite vraiment normaliser les relations avec son voisin, mais ce faisant on ne peut l'obliger à abandonner les obligations qu'il assume au titre des conventions internationales ni à renoncer à assurer le bien-être de ceux qui cherchent véritablement l'asile politique. L'Afrique du Sud exige comme condition à la normalisation des relations entre les deux pays le retour de tous les réfugiés d'origine sud-africaine ou leur expulsion du Lesotho.

27. Le Lesotho n'accepte pas ces exigences. Nous répétons notre appel au Secrétaire général et aux pays qui entretiennent des relations avec l'Afrique du Sud — ils sont nombreux à l'Assemblée — pour qu'ils demandent à l'Afrique du Sud de tenir compte du fait que le Lesotho se soucie véritablement de sa sécurité et que ce ne sont pas les attaques lancées contre l'Afrique du Sud à partir de son territoire qui vont la renforcer.

28. L'expulsion de réfugiés d'un pays à un autre ne présente aucune solution permanente aux problèmes fondamentaux de la question des réfugiés. Tout comme la dispersion des Palestiniens dans tous les pays de la Méditerranée n'a pas réussi à instaurer la paix au Moyen-Orient ni à éluder le problème, ce même la dispersion de réfugiés dans des pays de l'Afrique australe ne résoudra pas le problème de l'Afrique du Sud, qui est un problème international, lourd de conséquences dangereuses pour l'Afrique australe tout entière; on n'éludera pas non plus les problèmes de l'Afrique du Sud. Au lieu de stabiliser la situation, la dispersion des réfugiés dans les pays de l'Afrique australe va déstabiliser la région tout entière. Voilà le tableau plutôt lugubre de la situation.

29. Les membres de l'Assemblée se rappelleront qu'en 1976 l'Afrique du Sud a accordé un statut de prétendue indépendance à l'un de ses foyers nationaux noirs. Depuis lors, trois autres ont accédé à ce statut douteux. Le fait que les Sud-Africains noirs aient été confinés sur tout juste 13 p. 100 des zones les plus pauvres de l'Afrique du Sud, qui de tout temps ont constitué des réserves de main-d'œuvre noire à bon marché, est une perspective bien sombre. Mais cette situation a des implications encore plus sombres, du fait que cette « indépendance » est utilisée, en fin de compte, pour dénationaliser tous les Noirs sud-africains. Ce bannissement dans les régions les plus pauvres et les plus éloignées d'Afrique du Sud, avec lesquelles ils n'ont absolument aucun lien, si ce n'est de vagues liens ethniques, constitue, à notre avis, l'aspect le plus sinistre et le plus pernicieux de la politique d'*apartheid*.

30. Récemment, le Parlement blanc sud-africain a adopté une loi instaurant la création d'un parlement constitué de trois chambres, y compris les personnes de couleur et les Indiens, mais excluant, une fois encore, totalement la majorité noire. Cet acte est, de par sa nature même, inacceptable car il continue à faire du problème racial un facteur de la réforme constitutionnelle. En outre, il perpétue la suprématie du Parlement blanc sur les autres prétendus parlements. Mais, ce qui est pire encore, il fait de la dénationalisation de la majorité noire non seulement une question relevant de la législation *ad hoc*, mais il l'élève aussi au statut de loi constitutionnelle. Nous demandons à toute l'humanité de condamner de telles actions qui ont pour but de priver 18 millions de

personnes de leurs droit fondamentaux de citoyens de leur pays. Il faut convaincre l'Afrique du Sud d'entamer immédiatement un dialogue avec les véritables dirigeants de l'opinion noire en Afrique du Sud, étant donné que c'est la seule façon d'éviter une intensification de la lutte armée.

31. En ce qui nous concerne, au Lesotho, les prétendues dispenses constitutionnelles n'offrent ni espoir ni consolation, étant donné que la majorité noire victime d'ostracisme politique continuera à lutter pour acquérir ses droits en Afrique du Sud. L'intensification de cette lutte se traduira par un plus grand nombre de réfugiés; par des attaques répétées en Afrique du Sud, entraînant pour notre pays de nouvelles attaques de la part de l'Afrique du Sud; par d'autres embargos économiques et sur les armes et, véritablement, par une menace constante pour notre existence même en tant que nation et en tant que peuple.

32. La gravité de cette situation est illustrée également par le rejet par Pretoria de la résolution 527 (1982) du Conseil de sécurité, demandant à l'Afrique du Sud d'indemniser les citoyens du Lesotho pour la destruction des biens et le massacre d'individus le 9 décembre 1982, date de triste mémoire à laquelle les forces de défense sud-africaines attaquèrent le Lesotho. Comme je l'ai dit précédemment, le rejet méprisant de la résolution du Conseil de sécurité — et c'est là un cas parmi bien d'autres — prouve bien que l'Afrique du Sud poursuit une politique de défi à l'égard de cette assemblée, contribuant ainsi à paralyser l'Organisation dans son ensemble, dans le seul but de la bafouer et de l'accuser d'impuissance.

33. En dépit de ce tableau lugubre et incertain, mon gouvernement et le peuple basotho en général ont été encouragés par la façon dont la communauté internationale a compris le sort des réfugiés au Lesotho et celui du peuple basotho en général, ainsi que les pressions injustes dont ils ont été l'objet. La communauté internationale a été pour nous une source d'encouragement dans nos heures les plus sombres. Les idéaux que défend la communauté internationale et que nous défendons également créent un lien qui nous permet d'espérer qu'ensemble nous luttons pour une juste cause. La communauté internationale se tient à nos côtés dans la crise que nous vivons. Nous demandons aux Membres de cette organisation, au nom de la justice et de l'équité, de continuer à nous apporter un appui moral, politique et matériel. Pour ce qui a été fait jusqu'à présent, que ce soit sur le plan bilatéral avec ces pays qui entretiennent des relations amicales avec notre pays, que ce soit au niveau des groupes de pression ou même à titre individuel, nous disons merci à tous.

34. Que le droit l'emporte toujours sur la force !

35. M. NGUYEN CO THACH (Viet Nam) : Avant tout, je vous félicite très chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection aux plus hautes fonctions de la trente-huitième session. Cette brillante élection a été la consécration bien méritée de vos talents et de vos expériences personnels ainsi que du rôle joué par le Panama et l'Amérique latine dans la cause de la paix et de l'indépendance dans le monde.

36. Je félicite vivement M. Imre Hollai, président de la trente-septième session, pour ses importantes contributions aux réalisations accomplies dans des circonstances extrêmement complexes, grâce à une direction à la fois dynamique et sage des travaux de la dernière session.

37. Le Secrétaire général s'est dépensé activement le long de l'année écoulée pour une meilleure compréhension et un meilleur rapprochement des points de vue concernant nombre de questions brûlantes. Il mérite notre reconnaissance pour toutes ces contributions inestimables à l'assainissement de l'atmosphère internationale.

38. J'accueille chaleureusement Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, qui en qualité de président du Mouvement des pays non alignés a bien voulu nous apporter [9^e séance] le message de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi et a œuvré inlassablement pour que la trente-huitième session soit couronnée des meilleurs résultats, dans l'intérêt de la paix, de l'indépendance, de la démocratie et du progrès social dans le monde.

39. Je saisis également l'occasion pour adresser mes meilleurs souhaits de bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis, nouveau Membre de l'Organisation.

40. La session en cours a débuté dans un contexte international de tension extrêmement grave. L'horrible menace des énormes arsenaux d'armes nucléaires pèse lourdement sur l'humanité. La course aux armements est poussée à une échelle sans précédent dans l'histoire et les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sont tendues très dangereusement.

41. Les points chauds de par le monde, particulièrement en Amérique centrale et au Liban, sont proches du point d'explosion. Des manœuvres militaires et des démonstrations de forces se sont déroulées partout dans le monde, en Amérique centrale, au Moyen-Orient, dans le Pacifique, de pair avec des interventions et des menaces d'agression et d'une deuxième leçon contre l'indépendance et la souveraineté des peuples.

42. La crise économique mondiale a empiré. Les guerres commerciales et monétaires se sont déchaînées. Une escalade des dettes extérieures sans précédent a conduit nombre de pays en développement à un état presque désespéré. Le fossé entre les pays industriels développés et les pays en développement ne cesse de s'élargir, alors que la solution aux graves problèmes posés par les relations économiques internationales reste toujours bloquée.

43. Les trois aspects fondamentaux susmentionnés de la présente situation internationale étant étroitement liés les uns aux autres et exerçant des influences réciproques très grandes aboutissent à une situation très grave, très sensible et très facilement explosive. Il suffit d'une action irresponsable de la part d'un homme d'Etat pour conduire éventuellement le monde à une crise globale aux conséquences imprévisibles. Une telle situation exige de la part de tous les hommes d'Etat un haut sens des responsabilités à l'égard de la paix et de la sécurité des peuples.

44. Jusqu'à la fin d'août 1983, l'humanité a pu remarquer de petits progrès dans les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et a mis un grand espoir dans les rencontres à venir entre les dirigeants des deux pays. Subitement, l'incident de l'avion sud-coréen a créé une grave crise dans le monde, annulant les rencontres souhaitées entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et plaçant la présente session dans une atmosphère étouffante de guerre froide. Il est regrettable que des vies civiles aient été perdues dans cet incident. Des civils ont été utilisés pour couvrir une entreprise d'espionnage de grande envergure et leur mort utilisée à des fins politiques. Les hommes concienzueux et réfléchis se sont posé la question de savoir pourquoi les autorités des Etats-Unis ont utilisé cet incident de l'avion pour déclencher une réaction si extraordinairement rapide, couplée à une campagne d'excitation hystérique, extrêmement profonde à l'échelle planétaire, amenant l'humanité au seuil d'une crise globale.

45. On se souvient que ceux qui font tant de bruit aujourd'hui autour de l'affaire de l'avion-espion ont été précisément ceux qui ont monté de toutes pièces l'incident du golfe du Tonkin en août 1964 et s'en sont servis comme prétexte pour lancer leur agression contre le Viet

Nam. Les documents secrets, connus sous le nom de *Pentagon Papers*, rendus publics en 1968 ont déjà mis cette grossière fourberie au grand jour. Aussi est-il parfaitement aisé de comprendre que, dans une atmosphère surchauffée par l'incident de l'avion sud-coréen, le Congrès des Etats-Unis en soit arrivé à adopter le budget militaire le plus considérable en temps de paix.

46. Il est exact que la politique des Etats-Unis est celle des tensions et des crises. Cette politique est dictée par les intérêts de leur stratégie globale. Les Etats-Unis ont déclaré que la période de détente des années 70 ne leur était point profitable. Depuis la fin des années 70, ils ont mis en œuvre leur politique consistant à créer des tensions, à saper la détente Est-Ouest et à accélérer la course aux armements en vue de s'assurer des intérêts économiques et politiques maximaux. Les protagonistes de l'aventurisme politique s'emploient rageusement à faire revivre l'hystérie anticommuniste et à raviver les tensions dans le monde afin de le faire revenir à l'époque de la guerre froide et de la politique au bord de la guerre des années 50.

47. Sur le plan économique, les Etats-Unis font tout leur possible pour maintenir l'actuel ordre économique mondial injuste. Ils font obstacle à l'ouverture des négociations globales Nord-Sud et ont fait échouer la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ils ont persisté à ne pas signer la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ils ont cherché à assurer leur reprise économique au détriment de tous les autres pays.

48. Il est patent qu'ils ne sont pas disposés à recourir aux négociations pour éliminer les injustices dans les relations économiques internationales, s'obstinant à user de leur supériorité économique pour forcer les autres pays à respecter l'ordre économique actuel dans le monde.

49. Sur les plans politique et social, qui a invariablement accordé sa bénédiction à tous les régimes dictatoriaux pro-américains de par le monde et s'oppose à tous les peuples des pays en lutte pour l'indépendance et la liberté et contre les injustices sociales ? Qui a invariablement soutenu Israël contre le peuple palestinien et les peuples arabes ? Qui soutient le régime d'*apartheid* contre le peuple sud-africain, le peuple namibien, l'Angola, le Mozambique et les autres pays de première ligne ? Qui persiste à soutenir la clique sanguinaire de Pinochet contre le peuple chilien et la junte sanguinaire d'El Salvador contre le peuple salvadorien ? Qui menace la République de Cuba, la République du Nicaragua, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste ? Les réponses à toutes ces questions sont d'ores et déjà parfaitement claires pour tout le monde.

50. Visant ainsi à maintenir leurs intérêts économiques et politiques partout dans le monde au détriment de ceux des autres peuples, les Etats-Unis rencontrent inévitablement l'opposition énergique de ces derniers. Mais ils ne veulent pas recourir aux négociations pour résoudre les problèmes politiques et économiques mondiaux sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté des autres pays. Leur politique fondamentale est le gros bâton et la carotte, mais essentiellement le gros bâton. On peut trouver la plus haute et la plus claire manifestation de cette politique dans la guerre du Viet Nam.

51. Les Etats-Unis occupent la première place dans le monde pour ce qui est du produit national brut. L'Union soviétique vient en deuxième place, et son produit national brut ne représente que 60 à 70 p. 100 de celui des Etats-Unis. Avec leur supériorité économique et technique, les Etats-Unis sont seuls à pouvoir réserver un budget élevé aux dépenses militaires pour s'assurer la supériorité militaire dans le monde. En 1984, leur budget

militaire sera le plus important en temps de paix et le plus gros budget militaire du monde. Avec un produit national brut inférieur à celui des Etats-Unis, les autres pays ne peuvent consacrer un budget comparable à la course aux armements. A présent, les Etats-Unis inventent la prétendue supériorité militaire de l'Union soviétique, tout comme ils ont inventé le prétendu écart des fusées au début des années 60, afin de forcer le Congrès à une augmentation effrénée des dépenses militaires.

52. L'accélération de la course aux armements s'est donc avérée une politique à long terme des Etats-Unis, même au cours des années 50 où ils détenaient le monopole et la supériorité nucléaires. C'est précisément ce qui a condamné les négociations sur la limitation et la réduction des armes stratégiques comme des missiles à moyenne portée au piétinement. C'est également ce qui a donné naissance à des tensions partout dans le monde.

53. Avec les arsenaux actuels d'armes nucléaires et la présente course aux armements, l'humanité se trouve placée au bord de la catastrophe exterminatrice. Le débat général, qui s'est déroulé ces derniers jours à l'Assemblée générale, a fait ressortir la profonde préoccupation de la communauté internationale tout entière quant à la nécessité urgente d'empêcher la course aux armements nucléaires d'atteindre une marge incontrôlable et un point de non-retour.

54. Les pays socialistes, les pays non alignés, les gouvernements épris de paix et tous les peuples de par le monde s'emploient vigoureusement en ce moment à renforcer leur solidarité et leur détermination pour la défense de la paix. Ensemble et bien unis, ils sont certains de faire face avec succès au danger d'une guerre nucléaire exterminatrice. La République socialiste du Viet Nam déclare soutenir entièrement les propositions des pays socialistes, des pays non alignés et d'autres pays épris de paix visant à mettre fin à la course aux armements, à promouvoir le désarmement, à prévenir une guerre nucléaire et à préserver la paix mondiale.

55. Alors qu'ils s'adonnent à la prévention d'une nouvelle guerre mondiale, les peuples de tous les pays ont à lutter avec une égale vigueur contre les guerres locales. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale dans son ensemble a pu jouir de la période de paix la plus longue de ce siècle. Mais, en dépit de l'absence de guerre mondiale au cours des quatre dernières décennies, la quantité de bombes et de munitions utilisée pendant cette période de paix contre les luttes pour l'indépendance et la liberté des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine a atteint le record de ce siècle. Et à elle seule, la quantité de bombes et de munitions utilisées dans la guerre du Viet Nam a dépassé celle employée au cours des deux dernières guerres mondiales prises ensemble. On n'a pas tenu compte de la quantité d'armes et de munitions utilisées dans la guerre d'agression contre la Corée, dans les guerres livrées par Israël contre les peuples arabes, par Pretoria contre le peuple sud-africain, le peuple namibien et les pays de première ligne. Ce qui est extrêmement dangereux, c'est que les autorités des Etats-Unis utilisent leur supériorité militaire absolue pour intimider, menacer, intervenir directement et agresser les pays luttant pour l'indépendance et la liberté, pays dont les forces militaires sont plusieurs fois inférieures à celle des Etats-Unis.

56. A la fin de la guerre du Viet Nam, les Etats-Unis disaient qu'ils éviteraient de s'engager dans un second Viet Nam. Après la guerre de Corée, ils avaient déclaré ne plus vouloir s'engager dans une nouvelle guerre sur le continent asiatique. Pourtant, 10 ans seulement après, ils ont déclenché la guerre du Viet Nam, une guerre sur le continent asiatique plus sanglante que la guerre de

Corée. La guerre du Viet Nam a pris fin voici déjà 10 ans, mais ils s'emploient à présent à reprendre les agissements qui les avaient conduits à cette guerre.

57. Au début des années 60, le Gouvernement des Etats-Unis accusait le Viet Nam d'être l'instrument de l'Union soviétique et de la Chine et taxait la lutte du peuple vietnamien pour l'indépendance et la liberté d'expansionnisme communiste. Il se faisait un devoir de défendre le prétendu monde libre. A présent, il taxe également la lutte des peuples du Nicaragua, d'El Salvador et d'autres pays de la région centraméricaine et des Caraïbes pour l'indépendance et la liberté d'expansionnisme communiste, de rivalité entre l'Est et l'Ouest. Et le Secrétaire de la défense des Etats-Unis a déclaré qu'il faudrait remporter la victoire militaire et bien tracer les limites du monde libre en Amérique centrale.

58. Il est patent que les inventions à propos de l'« agression communiste » visent à falsifier l'essence de la lutte pour l'indépendance et la liberté des peuples de l'Amérique centrale et à chercher un prétexte pour l'intervention et l'agression. Il est regrettable que les autorités chinoises y aient fait écho en affirmant que les deux superpuissances tendent à impliquer l'Amérique centrale dans leur rivalité et leur confrontation.

59. Tout le monde se souvient que l'opinion internationale et l'opinion publique aux Etats-Unis ont vigoureusement condamné la guerre du Viet Nam. Des efforts sont pourtant à présent déployés tendant à dépeindre cette guerre comme une noble cause, afin de stimuler le chauvinisme de grande puissance et pousser les jeunes Américains dans une seconde guerre du Viet Nam.

60. Il y a 20 ans, les autorités des Etats-Unis amorçaient le processus par l'octroi de l'assistance militaire au gouvernement fantoche du Sud Viet Nam et l'envoi de conseillers militaires pour l'instruction de ses troupes. Puis, elles envoyaient leur VII^e flotte parader et manœuvrer le long des côtes du Viet Nam. Actuellement, elles font également des pas initiaux identiques en Amérique centrale.

61. Au Viet Nam, à l'époque, après avoir envoyé la VII^e flotte, les autorités des Etats-Unis montèrent l'incident du golfe du Tonkin comme prétexte pour bombarder le Nord-Viet Nam et envoyer une unité des forces aériennes et une unité de fusées au Sud-Viet Nam. Puis, elles invoquèrent la nécessité de défendre les bases aériennes et de fusées au Sud-Viet Nam pour y introduire des unités de marines.

62. Pas à pas, elles passèrent ensuite du droit des Marines à se défendre s'ils étaient attaqués à la permission qui leur était donnée d'attaquer n'importe quoi considéré par eux comme un danger potentiel. Voilà la fameuse logique de l'escalade qui a conduit les Etats-Unis à la guerre du Viet Nam la plus sanglante. Toutes ces choses, malheureusement, sont en train de se répéter à présent en Amérique centrale et au Liban.

63. Il faut qu'il soit mis fin à temps aux actes d'intervention et d'agression en Amérique centrale, au Moyen-Orient ainsi qu'en d'autres régions du globe.

64. Le Viet Nam soutient entièrement la juste lutte de Cuba, du Nicaragua, de la Grenade, du Suriname ainsi que celle du peuple salvadorien, du peuple de Porto Rico et d'autres peuples de l'Amérique latine pour la paix, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale. Nous nous félicitons de la position en six points du Gouvernement du Nicaragua et des efforts du Groupe de Contadora tendant à rechercher une solution pacifique aux problèmes de l'Amérique centrale.

65. Le Viet Nam soutient entièrement la lutte des peuples arabes, en particulier celle du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la

Palestine [OLP], son représentant authentique et légitime, contre les agresseurs israéliens. Nous soutenons entièrement la lutte du peuple sud-africain sous la direction de l'African National Congress, du peuple namibien, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], ainsi que celle de l'Angola, du Mozambique et des autres pays de première ligne contre le régime d'apartheid. Nous soutenons entièrement la lutte du peuple du Sahara occidental, sous la direction du Front POLISARIO³, pour l'exercice de son droit à l'auto-détermination.

66. Nous soutenons entièrement la lutte du peuple coréen pour le retrait des troupes des Etats-Unis de la Corée du Sud et pour la réunification pacifique de sa patrie, ainsi que la lutte du peuple chypriote pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre. Nous soutenons entièrement la lutte du peuple d'Afghanistan pour la défense des acquis de sa révolution d'avril.

67. Au cours des quatre dernières décennies, l'Asie du Sud-Est a été la seule région du monde ravagée par des guerres ininterrompues, dont la plus sanglante a été celle du Viet Nam. A présent, cette région est encore privée de paix et de stabilité. Cette situation déchirante a des racines historiques profondes. Depuis deux millénaires, les hommes au pouvoir en Chine considèrent toujours l'Asie du Sud-Est comme leur sphère traditionnelle d'influence, et le Viet Nam, en particulier, comme leur principal objet de conquête. Depuis le XIII^e siècle, dans leur poussée vers le sud à partir de la Chine méridionale, les Thaïs ont envahi la majeure partie de l'Empire khmer du temps d'Angkor et du Royaume lao pour fonder le royaume actuel de la Thaïlande. Durant presque 10 siècles, la Thaïlande a toujours considéré le Kampuchea et le Lao comme ses Etats vassaux et a, par trois fois, agressé le Viet Nam.

68. Plus récemment, au cours des quatre dernières décennies, la Thaïlande s'est faite l'allié principal du militarisme, du colonialisme et de l'impérialisme contre les trois pays de l'Indochine.

69. De son côté, au cours de cette même période, la Chine a poursuivi avec persistance ses visées de subjugation vis-à-vis des trois pays indochinois, tout en recherchant des compromis avec la France et les Etats-Unis, au détriment de ces derniers.

70. Durant les cinq dernières années, la Chine et la Thaïlande — toutes deux expansionnistes et hégémonistes traditionnelles à l'encontre des trois pays indochinois — se sont mises d'accord pour s'opposer une fois de plus aux trois pays, avec la complicité de ceux qui avaient agressé l'Indochine, à savoir les Etats-Unis et le Japon.

71. Il est notoire que les trois pays indochinois ont été victimes d'agressions. Dans leur histoire, ces trois pays n'ont agressé aucun autre pays, ni la Chine, ni la Thaïlande. Certes, entre les trois pays subsistent des problèmes légués par l'histoire. Toutefois, ces problèmes sont insignifiants par rapport aux crimes historiques perpétrés par la Chine et la Thaïlande à leur encontre. Tout spécialement au cours des 100 dernières années, l'histoire a scellé plus étroitement les destinées des trois peuples. Ensemble, ils ont subi le sort des peuples colonisés et ont tous été victimes d'agressions étrangères et des atrocités de Pol Pot. Les trois peuples se sont unis dans une longue lutte commune pour conquérir et préserver l'indépendance de chaque pays et pour aider le peuple kampuchéen à se débarrasser du régime de génocide de Pol Pot.

72. Des volontaires vietnamiens sont venus à trois reprises au Kampuchea pour lutter coude à coude avec le peuple kampuchéen contre les colonialistes, les impérialistes et la clique coupable de génocide de Pol Pot,

agent de la Chine. Par deux fois, ils se sont retirés du Kampuchea. Cette fois également, les volontaires vietnamiens se retireront en totalité dès que la sécurité de la République populaire du Kampuchea aura été garantie.

73. La question kampuchéenne, aussi bien que la question de la paix et de la stabilité de l'Asie du Sud-Est, est dans son essence celle de la politique chinoise d'utiliser les Polpotistes et d'agir, en collusion avec la Thaïlande, pour s'opposer aux trois pays de l'Indochine.

74. Dans leur dernière guerre contre le Viet Nam, les troupes des Etats-Unis ont mené l'agression et les troupes thaïlandaises et sud-coréennes les ont suivies. Les agresseurs américains se découvraient ainsi au grand jour. A présent, la Chine se cache à l'arrière-plan. Elle utilise Pol Pot et pousse les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE], et principalement la Thaïlande, contre les trois pays indochinois. Il n'est de secret pour personne que Pol Pot est un agent de la Chine, entretenu et approvisionné par elle. Il est patent que la Chine constitue actuellement l'obstacle principal à toute solution pacifique en Asie du Sud-Est.

75. Dans le but de camoufler sa politique expansionniste et hégémoniste vis-à-vis de l'Asie du Sud-Est, la Chine a inventé la prétendue expansion de l'Union soviétique et du Viet Nam dans cette région. Aussitôt après que la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam eurent procédé par deux fois au retrait progressif annuel des volontaires vietnamiens du Kampuchea, les autorités de Pékin ont avancé de nouvelles calomnies quant à une prétendue introduction massive de civils vietnamiens pour vietnamiser le Kampuchea.

76. Tout le monde sait que les civils vietnamiens résidant autrefois au Kampuchea ont été par deux fois atrocement massacrés par Lon Nol, puis par Pol Pot, et qu'il reste à présent seulement un dixième d'entre eux, chiffre inférieur à celui des ressortissants chinois actuels au Kampuchea.

77. Il est également bien connu qu'en Asie du Sud-Est vivent plus de 20 millions de personnes d'origine chinoise, exerçant une emprise considérable sur l'économie de nombreux pays de la région et qu'une nation y est née, comprenant principalement des personnes d'origine chinoise. Pour l'Asie du Sud-Est, le danger chinois provient non seulement de la Chine, mais aussi de l'intérieur même des pays de la région.

78. Aussi, pour être efficace, toute solution doit tendre à mettre fin à la situation totalement intolérable de ces quatre dernières décennies, où les trois pays de l'Indochine n'ont cessé d'être victimes d'agressions et d'interventions, et à garantir une paix durable ainsi que l'indépendance et la souveraineté de tous les pays de l'Asie du Sud-Est, sans aucune intervention étrangère. A l'inverse, toute solution profitable seulement à l'une des parties ne saurait résoudre aucun problème en Asie du Sud-Est et ne saurait aboutir à la paix et à la stabilité dans cette région. Une telle solution serait inacceptable.

79. La position des pays indochinois s'énonce clairement de la façon suivante. Premièrement, le retrait total des volontaires vietnamiens du Kampuchea s'effectuera en même temps que la cessation complète de la menace chinoise, la cessation complète de l'utilisation des Polpotistes contre la renaissance du peuple kampuchéen, la cessation de l'emploi du territoire thaïlandais contre les trois pays indochinois, en même temps aussi que le désarmement des Polpotistes et le châtement de ces criminels coupables de génocide. La République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam ont décidé du retrait annuel partiel des volontaires vietnamiens du Kampuchea et procéderont à leur retrait complet dès que

la paix et la sécurité du Kampuchea seront assurées. Deuxièmement, les pays de l'Indochine et la Chine sont invités à conclure des traités de non-agression et de non-intervention dans les affaires intérieures de chaque pays. Les deux groupes de pays — Indochine et ANASE — s'entendront pour l'établissement d'une zone de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est, sur la base de la proposition des pays membres de l'ANASE concernant une zone de paix, de liberté et de neutralité et de celle des pays indochinois à ce sujet. Troisièmement, le droit souverain du peuple kampuchéen à décider lui-même de ses propres affaires doit être respecté par tous les pays. Quatrièmement, les parties en présence conviendront d'une forme de garantie internationale pour les accords réalisés.

80. La position des pays membres de l'ANASE consiste à exiger le retrait unilatéral des troupes vietnamiennes du Kampuchea, alors que la Chine, la Thaïlande et la clique de Pol Pot ont pleine liberté d'action. Cela reviendrait à donner à la clique de Pol Pot, reconnue par l'ONU comme gouvernement légal, le droit de retourner au Kampuchea pour imposer de nouveau le régime de génocide au peuple kampuchéen. La clique de Pol Pot continuerait à servir d'instrument de la politique hégémoniste chinoise contre les trois pays de l'Indochine. En Asie du Sud-Est, au cours de ces quatre dernières décennies, la Thaïlande a toujours été du côté de l'agresseur et son territoire a constamment servi de base pour les interventions et agressions étrangères contre les trois pays indochinois. Ces trois pays, le Kampuchea en particulier, sont constamment victimes de ces agressions et interventions. Les pays membres de l'ANASE exigent que le Kampuchea soit neutralisé, alors que la Thaïlande et certains autres pays de ce groupe continuent librement à se mettre au service des agressions et interventions étrangères contre les trois pays de l'Indochine. Il est clair que ce serait lier les mains des victimes et encourager les agresseurs, chose tout à fait inacceptable.

81. De 1945 à 1975, les puissances étrangères ont imposé 30 années de guerre aux trois pays indochinois en lutte pour l'indépendance et la liberté. Mais ces agressions ont toutes échoué.

82. Au cours des cinq dernières années, la Chine, en collusion avec les Etats-Unis et la Thaïlande, a poussé les pays membres de l'ANASE à une politique d'affrontement et de pression sur tous les plans — militaire, économique et diplomatique — vis-à-vis des trois pays de l'Indochine, avec le dessein de leur imposer une solution qui ne tiendrait compte que des intérêts de la Chine, des Etats-Unis, de la Thaïlande et des autres pays membres de l'ANASE. Cette politique a sapé la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est et n'a fait que raviver le souvenir des crimes que ces pays ont perpétrés contre les peuples indochinois au long de l'histoire comme au cours de ces quatre dernières décennies.

83. Cette politique elle aussi a échoué. Il est grand temps de mettre un terme à l'affrontement et de régler pacifiquement les différends sur la base de l'égalité et du respect mutuel. Les pays de l'Indochine se réjouissent vivement de voir s'établir graduellement un processus de dialogue qui répond au désir commun de mettre fin à l'affrontement et de s'engager dans la voie des négociations. Il est regrettable que seule la Chine ait rejeté toutes les propositions avancées par le Viet Nam pour la cessation du conflit et la reprise des négociations entre les deux pays. La Chine a aussi rejeté toutes les propositions des trois pays indochinois tendant à la conclusion de traités de non-agression et de non-intervention réciproque. La Chine a agressé le Viet Nam et continue encore à proférer la menace d'une deuxième leçon. C'est là la plus claire manifestation de l'hégémonisme chinois. A notre époque, tous

les pays sont égaux, qu'ils soient grands ou petits. Et on ne saurait admettre qu'il existe des pays maîtres et des pays élèves, des nations mères et des nations enfants. Ce n'est là qu'un rêve, propre seulement aux empereurs chinois de jadis.

84. La Chine prétend que le prétendu problème du Kampuchea est un problème mettant aux prises le Viet Nam et l'ANASE. S'il en est ainsi, pourquoi la Chine s'oppose-t-elle au dialogue entre les pays membres de l'ANASE et ceux de l'Indochine ? S'il en est ainsi, pourquoi la Chine considère-t-elle le problème kampuchéen comme l'obstacle principal à la normalisation des relations sino-soviétiques et pourquoi exige-t-elle la discussion de ce problème avec l'Union soviétique sans laisser aux pays membres de l'ANASE et à ceux de l'Indochine le soin d'en discuter entre eux ?

85. A deux reprises, la Chine a négocié : en 1954, avec la France pour une solution à la guerre d'Indochine, aux dépens des trois pays indochinois, et, en 1971-1972, avec les Etats-Unis, pour une solution à la guerre du Viet Nam aux dépens des mêmes pays. A présent, la Chine, poursuivant sa politique hégémoniste, prétend négocier une solution au problème kampuchéen également aux dépens des pays indochinois. Mais l'Union soviétique a catégoriquement rejeté cette prétention.

86. Actuellement, on observe deux approches différentes dans la recherche d'une solution aux problèmes de l'Asie du Sud-Est, y compris celui du Kampuchea, qui sont reflétées respectivement dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et dans les déclarations des conférences au sommet du Mouvement des pays non alignés.

87. Au cours des quatre années écoulées, l'Organisation a adopté des résolutions erronées concernant l'admission de la clique de Pol Pot au sein de cette organisation et la prétendue question kampuchéenne. D'une part, ces résolutions ont reconnu la clique coupable de génocide de Pol Pot, d'autre part, elles ont soutenu les positions erronées d'une seule des parties en présence, s'opposant ainsi à la renaissance du peuple kampuchéen, aux intérêts des pays indochinois et à la cause de la paix en Asie du Sud-Est. C'est pourquoi ces résolutions sont restées lettre morte. Si l'Organisation persiste dans cette position erronée, elle ne fera que s'engager plus profondément dans l'impasse à propos de la question du Kampuchea.

88. En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a fortement réclamé l'application des résolutions de l'Organisation relatives au Kampuchea. On se souvient qu'en 1950 la Chine ayant envoyé 1 million de volontaires chinois pour aider le peuple de Corée à lutter contre l'agression américaine, les Etats-Unis ont utilisé leur majorité à l'ONU pour faire adopter par l'Assemblée générale les résolutions 498 (V) du 1^{er} février 1951 et 500 (V) du 18 mai 1951 condamnant la Chine comme agresseur en Corée, exigeant le retrait intégral des forces armées chinoises de Corée et demandant un embargo contre la République populaire de Chine. A juste titre, la Chine a rejeté ces résolutions; et le Viet Nam, les pays socialistes, comme les autres pays épris de paix dans le monde, ont à l'époque fermement soutenu la position chinoise. A présent toutefois, après avoir agressé le Viet Nam sur le flanc du sud-ouest par l'intermédiaire de la clique de Pol Pot et à ses frontières du nord par une armée de 600 000 hommes, la Chine a également eu recours, de connivence avec les Etats-Unis, à la majorité à l'ONU pour faire adopter des résolutions erronées condamnant, cette fois, les volontaires vietnamiens pour être venus en aide au peuple kampuchéen. Ce faisant, paradoxalement, la Chine a réédité à l'ONU ce que les États-

Unis ont fait à l'époque contre elle-même. Nous estimons qu'il ne convient pas à une grande puissance comme la Chine d'adopter une attitude si peu sérieuse vis-à-vis d'une organisation internationale telle que l'ONU.

89. De leur côté, la plupart des pays membres de l'ANASE, qui avaient participé directement ou indirectement à la guerre d'agression des Etats-Unis au Viet Nam, s'emploient à présent, de concert avec les Etats-Unis et la Chine, à exiger que le Viet Nam applique les résolutions erronées de l'ONU relatives au Kampuchea. Ils soutiennent cependant l'occupation et l'annexion du Timor oriental par l'Indonésie et le refus de ce pays d'appliquer les résolutions 384 (1975) et 389 (1976) du Conseil de sécurité, ainsi que celles adoptées invariablement depuis 1975 par l'Assemblée générale, relatives à la question du Timor oriental. De même, ils ont appuyé le rejet par l'Indonésie des décisions prises sur le Timor oriental par diverses conférences au sommet et ministérielles des pays non alignés.

90. Alors que l'ONU a adopté des résolutions erronées relatives à la question du Kampuchea, le Mouvement des pays non alignés, au cours des quatre dernières années, a pris des positions judicieuses concernant la représentation du Kampuchea et la situation de l'Asie du Sud-Est, y compris le Kampuchea, à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en 1979, et à la septième Conférence tenue à New Delhi en 1983, aussi bien qu'à ses diverses conférences des ministres des affaires étrangères depuis 1981. Ces conférences des pays non alignés ont décidé de laisser vacant le siège du Kampuchea depuis 1979 et ont entériné une solution globale pour toutes les questions de l'Asie du Sud-Est, y compris celle du Kampuchea. Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité et les deux groupes de pays de l'Asie du Sud-Est, c'est-à-dire l'ANASE et l'Indochine, les ont bien accueillies et acceptées.

91. Nous nous trouvons donc actuellement en présence, d'une part, des résolutions de l'ONU relatives à la question du Kampuchea qui soutiennent un groupe de pays et s'opposent à l'autre en Asie du Sud-Est et, d'autre part, des résolutions du Mouvement des pays non alignés qui ont été adoptées par les deux parties. Devant cette situation, nous estimons que l'unique voie à suivre est d'aider les deux groupes de pays de l'Asie du Sud-Est à entamer les négociations selon les principes de l'égalité et du respect mutuel ainsi que sur la base des résolutions du Mouvement des pays non alignés.

92. La communauté internationale, et en particulier les pays épris de paix et les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine récemment débarrassés du joug colonial, place beaucoup d'espoir en l'Organisation des Nations Unies, dans la recherche de la paix, de la stabilité et de la justice. Cependant, comme le Secrétaire général l'a justement observé dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1], l'année 1983 est « une année de déception pour ceux qui croient que les Nations Unies sont le meilleur outil international dont nous disposons pour atteindre ces objectifs ».

93. Ces observations du Secrétaire général s'avèrent judicieuses quant au rôle joué par l'ONU à l'égard de l'Asie du Sud-Est, non seulement en 1983 mais également dans toute l'histoire de cette région, au long des 38 années d'existence de cette organisation.

94. Les réalités des 38 années écoulées ont amplement démontré l'impuissance des Nations Unies face aux guerres d'agression ininterrompues et sanglantes menées contre les trois pays indochinois, bien que ces guerres aient été condamnées par de nombreux pays Membres de l'ONU.

95. Depuis 1945, la majorité des Membres de l'ONU ont gardé le silence devant le déferlement et le grondement

des dizaines de millions de tonnes de bombes et de munitions lancées par les agresseurs sur les territoires des pays indochinois. Non seulement les agresseurs n'ont pas été châtiés, mais ils occupent toujours à l'ONU les sièges de membres permanents du Conseil de sécurité tandis que leurs victimes restent en dehors de l'Organisation et ne bénéficient pas de sa protection.

96. Il faut remarquer que quatre pays membres permanents du Conseil de sécurité ont commis l'agression contre les trois pays de l'Indochine. L'Union soviétique est l'unique membre permanent du Conseil de sécurité qui a, avec tous les autres pays épris de paix, invariablement soutenu notre lutte pour l'indépendance nationale.

97. Au cours des cinq récentes années, la Chine a abusé de la majorité à l'ONU pour s'opposer aux pays indochinois. Au lieu de brandir haut la bannière de la protection des droits de l'homme, les Nations Unies ont reconnu les criminels coupables de génocide de Pol Pot, ceux qui auraient dû être jugés et châtiés par un tribunal international du type de celui de Nuremberg.

98. Membre de l'ONU, le Viet Nam espère sincèrement que la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est seront réalisées avec la participation active de l'ONU. Nous ne voulons en aucune façon que le rétablissement de la paix et de la stabilité dans cette région soit réalisé sans la participation de l'ONU ni, à plus forte raison, malgré l'opposition d'une majorité à l'ONU.

99. Nous ne nous opposons pas à l'ONU, mais il y a certainement un problème, créé par l'ONU elle-même : c'est que cette organisation reconnaît la clique illégale de Pol Pot et s'oppose au droit à la vie de plus de la moitié de la nation khmère rescapée du génocide. De plus, la quasi-totalité de l'assistance humanitaire de l'ONU au Kampuchea va aux criminels de génocide pour les aider à saboter la renaissance du peuple kampuchéen.

100. De cette façon, toute solution relative au Kampuchea, entreprise jusqu'à présent dans le cadre de l'ONU, doit paradoxalement se baser sur la prémisse de la légalité de la clique criminelle de Pol Pot. Si l'ONU persiste dans sa position actuelle, la question de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est sera résolue en dehors du cadre de cette organisation. Cela ne sera pas un précédent heureux pour l'ONU, bien au contraire. On se rappelle à ce propos que la première guerre d'Indochine et la seconde ont été toutes deux réglées en dehors de l'ONU. De toute façon, les trois pays d'Indochine voudraient exprimer leur haute appréciation quant au rôle et aux contributions personnels du Secrétaire général à la promotion de la compréhension entre les pays de la région.

101. Depuis la victoire de la Révolution russe sont apparus dans le monde des pays aux systèmes sociaux différents, et des centaines de pays ont été libérés du colonialisme et sont devenus indépendants. C'est la loi du développement historique. Certains dirigeants étatiques, habitués à afficher bruyamment la liberté et la diversité dans leurs pays, ne pourraient cependant accepter la diversité et la liberté dans le monde. Ils voudraient maintenir inviolable le vieil ordre mondial et ils utilisent la force à cette fin.

102. Les guerres chaudes comme la seconde guerre mondiale et la guerre du Viet Nam, aussi bien que les guerres froides comme celles des années 50, des années 60 et des années 80, s'avèrent toutes impuissantes à contrecarrer ces développements historiques. La politique des canonniers des siècles passés, devenu à présent entièrement anachronique, n'aboutirait qu'à des échecs.

103. Il ne nous reste qu'une voie unique, celle de la coexistence pacifique entre les pays aux régimes sociaux différents, celle du respect du droit des peuples à l'auto-

détermination et du règlement pacifique des divergences sur la base de l'égalité et du respect mutuel.

104. Cela est vrai pour les problèmes internationaux tout comme pour les problèmes régionaux. Cela est également vrai s'agissant des problèmes de l'Asie du Sud-Est.

105. M. AL-THANI (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire combien il m'est agréable de vous féliciter chaleureusement d'avoir inspiré la confiance qui vous a valu d'être élu à la présidence de la trente-huitième session. Je suis convaincu que vous possédez toutes les qualités requises pour assumer cette lourde responsabilité. Votre longue expérience et votre compétence vous seront sans aucun doute précieuses dans la réalisation de votre noble tâche qui est de guider notre session vers les objectifs souhaités. Nous nous engageons sincèrement à faire de notre mieux pour coopérer avec vous dans ce sens.

106. J'ai également le grand plaisir de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, pour la manière dont il a dirigé les débats de la trente-septième session, ce qui lui a valu notre reconnaissance et notre estime.

107. De même, j'aimerais exprimer mon respect et mes remerciements et dire toute ma reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts honnêtes et sincères qu'il ne cesse de déployer afin que triomphent les objectifs de l'Organisation. Il pense, comme le reste d'entre nous, que le respect des principes nobles et humains de l'Organisation nous permettront de surmonter tous les obstacles et de régler tous les problèmes auxquels nous nous heurtons en essayant de réaliser ses objectifs. A notre avis, le meilleur témoignage du dévouement du Secrétaire général se trouve dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [*ibid.*]. Il y présente de façon réaliste les problèmes qui assaillent la communauté internationale, l'affaiblissent et la secouent au point de l'amener au bord du gouffre. Il nous y parle du rôle nécessaire, efficace et constructif que les Nations Unies doivent jouer, en même temps qu'il nous propose les remèdes à nos problèmes.

108. Enfin, je voudrais souhaiter la bienvenue la plus chaleureuse à l'Etat de Saint-Christophe-et-Nevis et le féliciter de son admission à l'Organisation des Nations Unies dont il devient un nouveau Membre. Nous lui souhaitons plein succès dans les efforts qu'il déploiera pour que se réalisent les nobles objectifs des Nations Unies.

109. Au fil des années, les problèmes internationaux sont toujours les mêmes; ils empirent même et deviennent plus inextricables. Au Moyen-Orient, la situation est inchangée, tout comme reste inchangée la guerre qui oppose l'Iran et l'Iraq. Les choses continuent à se détériorer en Afghanistan et au Kampuchea, alors que la tension monte en Amérique centrale et que l'oppression raciale s'intensifie en Afrique du Sud. Tous ces problèmes viennent s'ajouter à la crise économique et sociale à laquelle le monde est confronté.

110. Point n'est besoin de dire que les superpuissances portent la responsabilité de ces crises, car elles ont toujours fait passer leurs intérêts particuliers avant l'intérêt international commun. Le monde a vu comment les superpuissances ont exploité ces situations, non pas tant pour apporter des solutions aux problèmes que pour mener à bien leurs visées stratégiques.

111. L'impuissance des Nations Unies à résoudre ces problèmes reflète bien la situation internationale où l'Organisation mondiale est de plus en plus poussée en marge des événements par les superpuissances qui négligent de s'en servir en tant que mécanisme fondamental pour la recherche de solutions.

112. A cet égard, il n'est pas de meilleur exemple que celui de la question palestinienne. Tout le monde est bien

conscient que la situation au Moyen-Orient est le résultat inévitable et prévu du problème qui est au cœur de ce que nous connaissons comme étant le problème du Moyen-Orient. La convocation, à Genève, de la Conférence internationale sur la question de Palestine, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour traiter de la question de Palestine et démontrer au monde entier que, lorsque l'on recourt à la force pour occuper un territoire et en déposséder un peuple qu'on déporte vers différentes parties du monde, on ne réduit pas nécessairement ce peuple au silence et on ne l'anéantit pas est la preuve que la communauté internationale est parfaitement consciente du danger que représente cette importante question.

113. L'Etat du Qatar appuie pleinement le contenu de la Déclaration de Genève sur la Palestine⁴ et le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens⁴ de la Conférence internationale sur la Palestine, demandant, entre autres, le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem; la restauration des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour dans sa patrie et le recouvrement de ses biens et son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat indépendant; la reconnaissance de l'OLP en tant que seul et légitime représentant du peuple palestinien; et la fin de la création de colonies de peuplement israéliennes et le démantèlement de celles qui ont déjà été construites sur les territoires arabes occupés.

114. Israël poursuit sa politique raciste contre le peuple palestinien et continue à avoir recours à la politique de fait accompli en se livrant constamment à l'agression pour détourner l'attention du monde avec ses nouvelles aventures et lui faire oublier le passé. C'est un des plus grands défis jamais lancé aux Nations Unies.

115. L'appui des Etats-Unis permet à Israël de mépriser constamment les résolutions de l'ONU, en particulier celles du Conseil de sécurité. En fournissant constamment à Israël un appui militaire et financier, les Etats-Unis ont transformé ce pays en agent d'exécution de la stratégie américaine dans le monde arabe, aux dépens des intérêts légitimes des Etats de la région. Il va sans dire que si les Etats-Unis adoptaient une juste position dans cette question, cela suffirait à rétablir l'équilibre et la paix dans la région.

116. L'agression israélienne contre le pays frère du Liban sera une honte éternelle pour le sionisme. Israël, par ses actions inhumaines, a fragmenté et déstabilisé un pays arabe. La présence continue de ses troupes au Liban prouve bien sa nature agressive et le fait qu'il a perdu de vue le facteur humain.

117. Au nom de l'Etat du Qatar, je demande à la communauté internationale de tout faire pour condamner l'entité sioniste pour cette action odieuse et pour l'obliger à se retirer complètement de tous les territoires libanais, au lieu de lui fournir l'appareil de guerre et de destruction et une protection politique qui lui permettent de se livrer à cette triste politique d'agression. Nous demandons la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité exigeant le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël du Liban, la cessation de son ingérence dans les affaires intérieures du Liban et de son encouragement à la guerre civile parmi la population du Liban.

118. Nous appuyons fermement l'indépendance du Liban, son unité et son intégrité territoriale afin que ce pays connaisse à nouveau la stabilité et la prospérité.

119. Les efforts louables du pays frère d'Arabie saoudite, qui a utilisé ses bons offices pour assurer l'unité du Liban, et les résultats remarquables enregistrés — à savoir l'accord de cessez-le-feu entre les parties au conflit et le

fait que le dialogue remplace les armes — témoignent du fait que la communauté internationale est en mesure de surmonter les problèmes et les obstacles à condition d'avoir des intentions droites et sincères. Tout en félicitant l'Arabie saoudite de ses efforts sincères, nous espérons que la famille des nations ajoutera les siens pour restaurer la stabilité dans tout le territoire et toute la population du Liban.

120. Les guerres qui se livrent aux frontières de notre région nous préoccupent constamment. Ces guerres entrent dans leur quatrième année et ont semé la destruction. L'escalade du conflit ne menace pas uniquement les pays en guerre, mais en fait toute la région qui est d'une importance vitale pour le monde dans son ensemble.

121. Nous avons, par l'intermédiaire du Conseil de coopération du Golfe, déployé des efforts sincères au cours des contacts répétés entrepris par le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et ministre de l'information de l'Etat du Koweït, et par M. Rashid Abdullah Al-Nuaimi, ministre d'Etat des affaires étrangères des Emirats arabes unis, avec les deux pays en guerre. De même, l'Organisation de la Conférence islamique et les Nations Unies ont déployé de grands efforts à cet égard. Nous espérons encore que tous ces efforts seront couronnés de succès et parviendront à mettre fin à la guerre.

122. Nous sommes satisfaits de l'attitude positive adoptée par le Gouvernement iraquien dans la recherche d'une solution à ce problème et nous espérons que notre voisin musulman, la République islamique d'Iran, réagira également face aux efforts visant à trouver une solution qui permettra de mettre fin à l'effusion de sang musulman et qui permettra aux deux pays de concentrer toute leur attention sur la reconstruction de ce que la guerre a anéanti, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité internationales.

123. L'Etat du Qatar rejette catégoriquement le recours à la force pour régler les différends. Nous croyons également au droit de tous les peuples à l'autodétermination. C'est pourquoi nous croyons au succès des efforts des Nations Unies pour le retour d'une vie normale en Afghanistan et le retrait de toutes les forces étrangères de ce pays musulman ami, pour permettre à son peuple de choisir le système politique et social qui lui convient le mieux et de vivre comme il le désire.

124. De même, en ce qui concerne la situation en Afrique du Sud et en Namibie, et nous fondant sur notre respect des principes des Nations Unies, nous condamnons l'*apartheid* et les pratiques de ségrégation raciale du régime raciste qui est au pouvoir en Afrique du Sud contre la majorité nationale. Nous réaffirmons notre appui au peuple de l'Afrique du Sud et à son droit à l'indépendance nationale. Nous appuyons la juste lutte du peuple namibien pour l'indépendance et l'autodétermination, sous la direction de la SWAPO, son seul et légitime représentant. Nous réaffirmons également notre appui et notre solidarité aux Etats africains de première ligne dans leur position contre les agressions répétées de l'Afrique du Sud.

125. La situation économique internationale actuelle est le dérivé naturel de la politique économique des superpuissances et des pays industrialisés. Cette politique est strictement fondée sur une perspective régionale, à l'écart des intérêts de la communauté internationale. Elle ne tient pas compte de l'interdépendance et de l'interaction nécessaires pour la prospérité de l'économie internationale dans son ensemble.

126. La poursuite de cette tendance et le fait de ne pas tenir compte de la bonne volonté internationale auront, comme dans le passé, des effets négatifs irrémédiables sur

la communauté internationale, ce qui peut mener à l'effondrement des relations économiques internationales.

127. La situation économique internationale actuelle a également nui au marché du pétrole, ce qui a affecté les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Ces pays ne sont plus en mesure d'assumer de nouvelles obligations financières. En conséquence, l'Etat du Qatar ne pense pas qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux mécanismes financiers. En fait, il vaudrait mieux se concentrer sur le renforcement des mécanismes existants et sur leur remaniement, conformément à l'évolution de la situation économique internationale. Malgré cela, l'Etat du Qatar, avec ses frères du Conseil de coopération du Golfe, déploie tous ses efforts pour aider les pays en développement et pour s'efforcer d'augmenter les possibilités de coopération avec eux, car il s'agit là d'un objectif noble et humanitaire.

128. Les problèmes des pays en développement, qui vont de l'inflation à l'augmentation des prix des produits importés, auxquels s'ajoute le problème de la dette, n'échappent pas à notre attention.

129. L'ensemble des problèmes et des questions que je viens d'évoquer représente une crainte pour l'homme, qui pourrait être apaisée par plus de sincérité dans nos intentions et le triomphe du bien commun. Cependant, le problème le plus dangereux pour l'humanité est cette course démente à la production et à la possession d'instruments de destruction massive, qui vont de l'arme nucléaire aux bombes à hydrogène.

130. Quel mal y aurait-il à utiliser cet important potentiel au service de l'humanité, afin de lui assurer une vie meilleure, un avenir sûr, pour lui permettre de tirer parti de la terre et de combler le fossé entre pays nantis et pays en développement ? Le défi posé par le lien entre le désarmement et le développement nous est lancé. J'estime que nous sommes en mesure de le relever.

131. Nous investissons de grands espoirs dans cette organisation. Nous espérons sincèrement être à même de concrétiser ces espoirs de façon à créer une société où chacun puisse jouir de la sécurité, de la stabilité et de la paix.

132. M. ANDRADE-DÍAZ-DURÁN (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi, en premier lieu, au nom de la délégation guatémaltèque que j'ai l'honneur de diriger, de vous féliciter cordialement et chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session. Vos grandes qualités humaines et professionnelles, ainsi que votre connaissance approfondie des questions examinées au sein de cette instance internationale, sont une garantie que nos travaux aboutiront à des résultats positifs. En second lieu, permettez-moi de vous dire que vous pouvez compter sur la collaboration de ma délégation dans la réalisation des tâches délicates et importantes qui vous ont été confiées.

133. Je voudrais également dire combien nous avons apprécié l'excellent travail réalisé par M. Imre Hollai, dans l'accomplissement de son mandat de Président de la trente-septième session.

134. Je profite de cette occasion pour saluer aujourd'hui, au nom de la délégation guatémaltèque et en mon nom propre, le Secrétaire général de l'Organisation pour les efforts considérables qu'il fait dans la recherche de la paix et de la concorde entre les peuples du monde, tâche que mon pays l'encourage à poursuivre avec une foi renouvelée dans les principes de cette organisation mondiale.

135. De même, je transmets le salut du Gouvernement et du peuple du Guatemala à tous les représentants de pays au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le moment est venu pour moi de saluer également Saint-

Christophe-et-Nevis, à l'occasion de son entrée dans cette organisation.

136. Je vais maintenant évoquer brièvement les aspects les plus importants de la politique nationale du Guatemala.

137. Le général de brigade, Oscar Humberto Mejía Víctores, assumant ses fonctions de chef d'Etat, le 8 août de cette année, a déclaré que le renouvellement politique commencé le 23 mars 1982 sera consolidé afin « d'affermir les bases d'une coexistence pacifique et le retour à la vie institutionnelle qui assurera l'exercice entier d'une démocratie sociale, économique et politique dans le contexte de notre culture chrétienne et occidentale ». Il a dit également :

« Nous faisons partie du concert des nations démocratiques qui croient dans le pluralisme, dans l'autodétermination des peuples... et dans le principe de non-ingérence dans les affaires d'autres États... »

« Le contact direct avec les appréhensions et les frustrations des secteurs indigènes, des paysans et des habitants de la zone de conflit, nous amène à constater la grande divergence qui existe entre la rhétorique politique et la réalité que vit l'homme guatémaltèque... »

« Dans la recherche d'une démocratie entière, notre sacrifice et le sang versé par tant de Guatémaltèques revêtent une signification particulière. »

138. Mon gouvernement, conscient de la responsabilité qui est la sienne de mener le pays vers une vie constitutionnelle démocratique, observera les principes suivants : défense des droits fondamentaux du peuple à la vie, à la sécurité et à la liberté; élections qui permettent une consultation populaire authentique; conditions qui garantissent aux Guatémaltèques un plus grand bien-être et le respect de leur dignité, et leur permettent de satisfaire leurs besoins vitaux ainsi que leurs aspirations légitimes; renforcement de l'organisation populaire, sous toutes ses formes, y compris la défense civile, qui a permis de réaliser une vaste action de pacification et, surtout, de développement économique et social dans les communautés du pays; renforcement de notre nationalité et des bases culturelles de nos groupes ethniques afin d'assurer la participation de ces derniers au progrès du pays; autonomie des organismes de l'Etat; le pouvoir exécutif, en effet, ne s'ingérera en aucune façon dans le fonctionnement du pouvoir judiciaire pour que celui-ci puisse administrer la justice dans le plein respect de la loi; soutien inconditionnel au tribunal suprême électoral, qui est la garantie du processus électoral; suppression, déjà effectuée, des tribunaux spéciaux, pour renforcer le système judiciaire du pays et garantir une procédure judiciaire normale ainsi que la légitime défense; respect absolu de l'autonomie de l'Université de San Carlos du Guatemala ainsi que des universités privées; garantie de la liberté de culte et la reconnaissance de la richesse spirituelle et religieuse exceptionnelle du peuple guatémaltèque; respect de la foi et des traditions du peuple dans l'histoire du Guatemala, la visite de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II a donné lieu à de vastes manifestations populaires qui sont une preuve du caractère religieux du Guatémaltèque; appui à la démocratie non dans le but de maintenir les privilèges de minorités traditionnelles qui, par leur pouvoir économique, ont une influence profonde sur l'activité politique, mais afin que le peuple tout entier ait l'occasion d'élire librement et sans coercition d'aucune sorte ceux qui vont le gouverner; respect authentique des droits de l'homme, qui seront sauvegardés par les autorités; châtement de ceux qui, directement ou indirectement, cherchent à limiter les droits de l'homme; respect de la liberté d'expression; reconnaissance de la tâche d'information et d'orientation des médias; soutien à tous les changements graduels et démocratiques, afin de garantir une distribution plus

juste des richesses; attention prioritaire aux intérêts des producteurs qui travaillent la terre ainsi qu'à leurs associations de production, communautaires et coopératives, dont le but est le plein développement du Guatemala.

139. Il convient de signaler, dans le contexte du changement politique entrepris il y a un peu plus d'un an, que des lois importantes ont été promulguées au Guatemala, qui reconnaissent le principe selon lequel le système démocratique pluraliste est le seul qui doit permettre aux peuples du monde de satisfaire pleinement leurs idéaux, faisant une réalité de leurs aspirations à la liberté, à la justice et au bien-être auxquels tous les peuples ont droit.

140. La loi sur l'enregistrement des citoyens a été promulguée, constituant une garantie du caractère authentique des élections et de la libre participation des citoyens à la structuration des pouvoirs publics.

141. On a également promulgué la loi sur les organisations politiques, indispensable si nous voulons atteindre le but fondamental du gouvernement provisoire qui veut créer une structure juridico-politique susceptible d'amener le pays à un régime constitutionnel. Ce système d'organisations politiques a pour but de nous permettre d'exercer dans la pratique notre démocratie, non seulement avec la garantie du suffrage, mais encore en créant les moyens nécessaires à l'ouverture et au déroulement d'un dialogue national et à une participation active des différents courants idéologiques, et de créer ainsi les conditions propices à la paix sociale dont le peuple guatémaltèque a besoin.

142. Dans ce contexte, le Gouvernement de la République du Guatemala comprend qu'il est impérieux de revenir à un régime constitutionnel dans les plus brefs délais, ce qui est l'objectif fondamental du changement qui s'est produit le 8 août de cette année. L'annonce des élections en vue de former une assemblée nationale constituante a été fixée au mois de mars 1984. Les élections auront lieu le 1^{er} juillet 1984 afin de mettre en place cette importante assemblée le 15 septembre de cette même année. Les élections générales à la présidence et aux autres organes de l'Etat auront lieu en 1985.

143. Le Guatemala, comme la majorité des pays représentés au sein de cette organisation, est en train de se développer et doit faire face aux problèmes inhérents à ce développement, problèmes que mon gouvernement s'efforce de résoudre.

144. La philosophie qui nous inspire et que nous appliquons en matière de développement repose sur la notion de développement intégral qui, tout en cherchant à améliorer la situation matérielle des habitants, respecte les droits de l'homme et préserve la liberté.

145. Dans le cadre de cette notion de développement intégral, nous nous efforçons de créer un modèle destiné à résoudre progressivement les problèmes de la nation guatémaltèque. Les besoins les plus importants se situent dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation et du travail et appellent une solution très rapide. Néanmoins, la chute des prix de nos produits d'exportation sur les marchés internationaux, l'endettement du pays, la rareté des devises, entre autres, représentent des facteurs qui affectent la population guatémaltèque et rendent difficile la recherche de solutions aux problèmes les plus graves du Guatemala.

146. Aux facteurs déjà indiqués, il convient d'ajouter les problèmes découlant de la subversion violente qui a affecté certaines régions du haut plateau guatémaltèque et qui a contribué à la baisse de la production des denrées alimentaires et au déplacement forcé d'importants noyaux de la population rurale qui se sont vus obligés de chercher refuge et protection dans d'autres zones urbaines. Les groupes subversifs, qui continuent d'opérer dans certaines

régions du pays, reçoivent toujours une aide financière provenant de l'extérieur et se ravitaillent à l'étranger, ce qui non seulement représente une ingérence dans nos affaires intérieures, mais prolonge également les souffrances et les douleurs de notre population civile.

147. De même, à cause de cette violence subversive, un certain nombre de Guatémaltèques ont quitté le territoire national. La plupart d'entre eux se sont rendus au Mexique, près de la frontière guatémaltèque, où plusieurs camps de réfugiés ont été créés. Le Gouvernement guatémaltèque réitère que sa politique est une politique d'ouverture à l'égard de ces Guatémaltèques et il les exhorte à rentrer volontairement dans leur pays afin de se réintégrer à leurs communautés d'origine. Afin d'obtenir leur retour dans l'ordre, on a demandé la collaboration de la Croix-Rouge du Guatemala et de la Croix-Rouge du Mexique et on a également sollicité la collaboration de l'Eglise catholique et d'autres églises afin de faciliter ce processus. Sur le plan diplomatique, on a poursuivi les entretiens avec le Gouvernement mexicain et on est resté en contact avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le Guatemala a souscrit à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés¹ et nous avons le grand plaisir d'annoncer que nous avons déposé auprès du Secrétaire général, il y a quelques jours, l'instrument pertinent.

148. Le Gouvernement guatémaltèque est disposé à ne ménager absolument aucun effort pour obtenir le retour volontaire des réfugiés guatémaltèques, car il est convaincu que l'un des droits les plus importants de la personne humaine est le droit de pouvoir habiter sur la terre de sa naissance et que c'est là un droit que personne ne peut lui refuser.

149. La politique extérieure du gouvernement actuel de la République est indépendante, non engagée, avec ses caractéristiques propres et une participation active et déterminée dont le but est de parvenir à la paix et à la coexistence pacifique en Amérique centrale. Cette politique a également pour objectif d'arriver à faire régner les valeurs les plus élevées consacrées par l'humanité, à savoir la paix, la liberté, la justice et la dignité des nations.

150. Les préceptes dont s'inspire notre politique sont fondés sur des idéaux de démocratie et de respect des droits de l'homme, des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels; sur sa foi en la coopération internationale, qui est l'un des facteurs nécessaires à l'accélération du développement intégral et harmonieux des peuples; en l'élimination de l'injustice sociale dans le monde; en la solidarité avec les causes justes et l'attachement aux principes du droit international, essentiellement au principe de l'égalité souveraine des nations; en la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats; en l'intégrité territoriale; en notre foi dans le règlement pacifique des différends internationaux; dans l'autodétermination des peuples et la promotion de la justice sociale internationale.

151. Le Gouvernement guatémaltèque est conscient du fait que l'Amérique centrale est en train de vivre la période peut-être la plus troublée de son histoire. Le Guatemala, dans le contexte de l'Amérique centrale, déploie les efforts les plus grands pour que les problèmes de la région puissent être résolus par des moyens pacifiques et grâce à des accords multilatéraux.

152. Il est indispensable de maintenir ouvert un dialogue franc et sincère si l'on veut faciliter la négociation entre les pays de l'Amérique centrale, et pour cela nous devons nous départir de nos préjugés politiques et agir de bonne foi afin de trouver les formules et les solutions qui pourront nous mener à des résultats concrets en vue du rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'isthme.

153. Notre pays a apporté un appui inconditionnel au Groupe de Contadora. Nous avons pris une part active à ses réunions et estimons que c'est une instance viable et appropriée qui doit nous permettre d'atteindre les buts déjà mentionnés. Nous reconnaissons et apprécions à sa juste valeur la médiation créatrice et réaliste des pays de Contadora. Nous pensons que leurs efforts soutenus ont permis d'obtenir certains résultats et nous espérons qu'un accord intégral sera possible. Dans ce même ordre d'idées, ma délégation estime qu'il est inutile, pour le moment, de poser le problème de l'Amérique centrale dans toute autre instance internationale. J'ai le plaisir d'informer les représentants que mon gouvernement a approuvé inconditionnellement le Document sur les objectifs⁵, qui est le résultat de la quatrième réunion des ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora, qui a eu lieu à Panama du 7 au 9 septembre dernier. Ce document constitue un progrès très important dans le processus de négociation et fixe des bases solides en vue d'un arrangement permanent. Ce progrès est des plus significatifs et doit être considéré comme un jalon sur la voie de la paix. Il est certain que les pays de l'Amérique centrale devront prendre à leur tour des décisions qui leur permettront de trouver des solutions définitives.

154. Le Guatemala est un pays indépendant, qui est très jaloux de sa souveraineté et qui prend toutes ses décisions avec la liberté la plus absolue. Le Guatemala n'est et ne sera pas le « tremplin éventuel » d'une quelconque intervention militaire, comme l'a laissé entendre un pays. Le Guatemala n'est pas, comme ce pays, porte-parole d'une puissance quelconque. Il n'est pas le défenseur gratuit de positions d'hégémonie. Notre politique ne vise pas à lancer des accusations non fondées; nous n'utilisons pas d'épithètes qui ne font que dénigrer ceux-là mêmes qui les utilisent.

155. Le Guatemala réaffirme à nouveau sa vocation d'intégration en Amérique centrale. Nous pensons que la réactivation économique de la région est fondamentale, et nous sommes convaincus que les problèmes d'ordre économique doivent être abordés en commun par les cinq pays de cette région. Dans la mesure où nous pourrions résoudre nos problèmes économiques en Amérique centrale, nous arriverons également à alléger les tensions d'ordre social et politique existantes. La présentation unifiée de la situation économique et financière faite récemment à Bruxelles par l'Amérique centrale devant la Communauté économique européenne est une preuve très importante de ce que peut faire la coopération de tous lorsqu'il s'agit de questions communes aux cinq nations sœurs.

156. Le Guatemala est un pays latino-américain solidaire des peuples du continent et un membre actif des divers organismes régionaux qui assurent la coopération à différents niveaux et sur des questions diverses. L'Organisation des Etats américains [OEA] est notre organisme régional représentatif; c'est en même temps une instance importante au sein de laquelle l'on doit présenter, analyser, examiner et résoudre les problèmes de la région tout entière. Les pays d'Amérique latine ont souscrit au Traité de Tlatelolco⁶ et l'ont ratifié. Ce traité interdit la mise en place d'armes nucléaires dans notre région parce que nos peuples aspirent à la paix et craignent un holocauste nucléaire qui porterait un coup mortel à l'humanité.

157. Le Guatemala, comme la majorité des Etats représentés dans cette Assemblée, souffre directement des effets du déséquilibre structurel de l'économie internationale, qui rend encore plus aigus les problèmes politiques et sociaux du pays. La détérioration constante et de plus en plus accentuée des termes de l'échange lèse profondément notre économie. Ainsi, nous ne voyons aucune

formule de solution à court terme si les pays en développement et la communauté internationale ne font pas un effort conjugué et ne font pas preuve de bonne volonté pour redresser la situation.

158. Je voudrais dire que mon pays est conscient du fait que des problèmes multiples affectent les relations internationales dans le domaine économique. A cet égard, nous apportons un ferme appui à toutes les formules et propositions tendant à nous sortir de cette crise, avancées au sein des instances dont nous sommes membres et qui s'occupent de ces questions. Toutefois, c'est avec une profonde préoccupation que nous voyons que l'on a laissé échapper les occasions qui se sont présentées d'améliorer le dialogue multilatéral. Nous déplorons que la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'ait pu répondre aux espoirs de voir se concrétiser la conclusion d'accords pour le bien de tous et que, dans une certaine mesure, cette conférence soit devenue une tribune pour la présentation d'explications; ainsi, la réalité a été perdue de vue et l'espoir de voir formuler des mesures concrètes a été déçu.

159. Dans l'examen de la situation économique internationale, les différents points de vue coïncident dans leur diagnostic: le traitement de cette question doit nécessairement être lié au processus de reprise ou de croissance des pays en développement et, partant, on ne devra pas considérer comme seule base la reprise économique des pays hautement industrialisés.

160. Les troubles de l'économie mondiale affectent tous les Etats, à différents degrés, et les valeurs du bien commun, de la justice, de la sécurité et de la paix s'en ressentent particulièrement.

161. Tout autre critère répondrait seulement à des intérêts très spécifiques ou particuliers de quelques nations, car l'immense majorité se déclare pour le dialogue, l'analyse objective et la négociation ouverte afin d'aborder les problèmes communs, en cherchant toujours une action concertée qui puisse aider à nous libérer des pressions qui se produisent et qui sont de diverses natures.

162. Dans ce contexte, le Guatemala s'identifie pleinement au tiers monde dont il partage la cause, qui est celle du développement et de la paix. Nous partageons les initiatives faites pour éliminer toutes les formes d'inégalité, afin de supprimer définitivement les fléaux de la faim, de la pauvreté, de la maladie ou de l'analphabétisme, et le Guatemala est prêt à contribuer au renforcement de la capacité d'action des pays en développement afin qu'ils atteignent leurs buts, dans le cadre de la coopération économique et sociale. A ce propos, nous devons attirer l'attention tout particulièrement sur le contenu économique des droits de l'homme, car ces droits ne peuvent être exercés pleinement par les peuples que si ceux-ci se voient déjà assurer leur alimentation, leur logement, leur habillement, leur éducation, leur santé, c'est-à-dire s'ils peuvent exercer leurs droits fondamentaux.

163. Le Guatemala, partie intégrante du Marché commun centre-américain, fait des efforts pour maintenir et renforcer ce système sous-régional de coopération, en dépit de graves difficultés d'ordre politique et social que connaît ce projet d'intégration. Ce même esprit d'intégration se retrouve de manière plus intense dans le cadre régional et international. Ainsi, nous participons activement à toutes les activités qui permettent à notre peuple d'obtenir davantage de ressources pour se développer.

164. Les relations économiques, monétaires, financières et commerciales dans le monde actuel sont caractérisées par une discrimination accentuée et un traitement injuste des pays en développement. C'est ainsi que nos économies se sont affaiblies, que nos balances des paiements sont de

plus en plus déséquilibrées; à cela viennent s'ajouter le service de plus en plus coûteux de la dette extérieure et une croissance de notre endettement, dont le résultat se traduit par une dépendance plus grande de nos pays vis-à-vis des pays riches et un manque d'ouverture de la part de nombreux pays industrialisés dans le traitement des problèmes qui affectent le plus les pays du tiers monde.

165. L'Amérique latine a une dette extérieure très élevée; pour y faire face, nous avons besoin de l'aide et de la compréhension des pays industrialisés et des institutions financières et bancaires internationales et privées. Il faut que nous bénéficions d'un traitement préférentiel qui envisage la prolongation des délais et l'ajustement des taux d'intérêt afin de les placer à des niveaux plus modérés. Une action latino-américaine sur le plan international est indispensable si nous voulons une renégociation juste et équitable qui, dans le respect de la souveraineté et de la dignité de nos pays, mettrait en marche de nouvelles procédures et maintiendrait le taux des investissements publics afin que le développement indispensable de nos peuples ne soit pas retardé.

166. Le Guatemala pense que le Système économique latino-américain, récemment créé, doit être, pour la région, l'instrument qui apportera une réponse à la crise économique internationale.

167. L'Amérique latine fait face à la crise en apportant des ajustements sévères à son économie et au prix de sacrifices sociaux et économiques élevés. Jusqu'à présent, dans la majorité des cas, les résultats ne semblent pas être à la mesure des sacrifices consentis. Un nouveau modèle de développement devrait tendre à apporter des changements substantiels dans les relations économiques. Toute reprise de l'économie qui ne s'accompagnerait pas de changements importants dans le domaine des produits de base, de l'accès aux marchés, qui ne s'accompagnerait pas également d'un refrènement à l'égard des politiques protectionnistes ou du transfert des ressources techniques et financières, n'aurait que peu de résultats et ne permettrait pas à certains de nos pays de sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent.

168. Le Gouvernement de la République du Guatemala a pris, sur le plan interne, toute une série de mesures dans le domaine des droits de l'homme. Ces mesures ont été accueillies avec beaucoup de sympathie et d'enthousiasme par nos citoyens et une grande satisfaction par la communauté internationale.

169. Mon gouvernement, sachant parfaitement que certains Guatémaltèques ont pu être attirés par l'aspect trompeur de la subversion, a accordé une amnistie politique large et généreuse de manière à leur permettre de réintégrer leurs communautés et de redevenir des éléments utiles à leur patrie. Les résultats de cette politique s'avèrent aujourd'hui impressionnants, car un grand nombre de paysans et leurs familles ont bénéficié de la protection des autorités, ce qui représente un pas important vers l'harmonie nationale. De même, il a été décidé d'élargir les garanties individuelles établies par le statut fondamental du gouvernement pour assurer la défense judiciaire et garantir à tout un chacun son droit à une procédure judiciaire normale.

170. On traite souvent de la question des droits de l'homme aux Nations Unies, mais pas toujours avec l'objectivité et la pondération nécessaires. Très souvent, pour des questions de caractère politique, on a condamné sans éléments de base suffisants différents pays, du seul fait qu'ils ne jouissaient pas de la protection de puissantes alliances politiques, militaires ou commerciales. C'est ainsi que nous avons pu constater que les Etats qui commettent des violations graves des droits de l'homme ne sont même pas cités et encore moins sanctionnés pour leur

conduite de transgression. Cette situation a fait perdre aux Nations Unies une partie de leur force morale et a fait naître certains doutes quant à l'impartialité qui devrait régner lors de l'examen de la question des droits de l'homme.

171. Nous pensons que les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le devoir de veiller au respect des droits inaliénables de l'individu, notamment son droit à choisir ceux qui vont régir sa destinée et le système idéologique sous lequel il entend vivre. Il est donc indispensable de protéger le droit au suffrage et de permettre une activité politique pluraliste et compétitive afin que l'homme puisse vraiment, en toute liberté et en toute responsabilité, choisir son propre destin et rechercher le bien commun.

172. Le statut fondamental du gouvernement actuellement en place au Guatemala protège et garantit les droits de l'homme, aussi bien individuels que sociaux.

173. Mon gouvernement estime que la communauté internationale doit encourager et protéger les droits de l'homme. Voilà pourquoi nous avons permis et facilité la visite dans notre pays des représentants de commissions des droits de l'homme de l'OEA et de l'Organisation des Nations Unies, de même que la visite de représentants d'autres organisations non gouvernementales et d'autres groupes concernés par les droits de l'homme. Nous avons également reçu la visite de personnalités de journalistes et de correspondants de presse étrangers. Ils ont tous pu voir de près la réalité de notre nation.

174. Du 25 juin au 4 juillet de cette année, nous avons reçu la visite du vicomte Colville of Culross, rapporteur spécial désigné par la Commission des droits de l'homme de l'ONU, qui avait pour mandat de préparer un rapport sur la situation des droits de l'homme au Guatemala. Cet éminent visiteur est resté dans notre pays 10 jours, dont quatre passés sur le haut plateau, vivant avec les habitants de la région qui ont souffert de la subversion.

175. Le 15 juillet dernier, une mission du Parlement européen est arrivée au Guatemala et elle a pu elle aussi constater les efforts réalisés par le Gouvernement de la République pour accélérer le processus de développement intégral et harmonieux du pays, s'assurer du respect des droits de l'homme et prendre connaissance des plans et projets entrepris dans ces régions du haut plateau du Guatemala, de loin les plus pauvres, et qui, de ce fait, sont prioritaires quant à l'assistance. Nous n'avons rien à cacher à la communauté internationale et au contraire d'autres pays, nous observons une politique de portes ouvertes, de sorte que chacun peut s'assurer qu'actuellement il n'y a aucune raison de douter que les droits de l'homme sont respectés au Guatemala.

176. Ma délégation souhaite réaffirmer devant cette assemblée les droits du Guatemala sur le territoire du Belize ainsi que son objection à l'indépendance octroyée au Belize unilatéralement par le Royaume-Uni. En conséquence, le Gouvernement guatémaltèque maintient fermement sa position selon laquelle il ne reconnaît pas le Belize comme un Etat, pas plus qu'il ne reconnaît ses prétendues frontières, terrestres ou maritimes.

177. Le Guatemala, une fois de plus, est disposé à avoir tous les entretiens nécessaires et à continuer à négocier directement avec le Royaume-Uni à la recherche d'une solution au problème, solution qui doit tenir compte des intérêts de toutes les parties concernées. Mon pays estime que le différend concernant le territoire du Belize doit être tranché par des moyens pacifiques en accord avec le droit international; par conséquent, le Royaume-Uni ne peut se dérober à ses obligations vis-à-vis du Guatemala.

178. Le Gouvernement guatémaltèque a le plaisir d'annoncer aux membres de l'Assemblée qu'il a signé la

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous sommes convaincus que cet instrument juridique régit de manière appropriée les intérêts des pays dans ce domaine.

179. Je voudrais exprimer une fois encore devant cette assemblée, au nom de ma délégation, notre profonde inquiétude du fait que la question de l'Afghanistan n'est pas encore résolue. Ma délégation estime que la présence de forces d'occupation dans ce pays viole les principes élémentaires du droit international, met la paix en danger, porte gravement atteinte au droit des peuples à l'autodétermination et au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures ou extérieures d'autres pays. Nous appuyons les démarches du Secrétaire général pour trouver une solution pacifique au problème et pour trouver des conditions permettant aux réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers.

180. Au sujet de la réunification de la Corée, ma délégation pense que cette question doit être résolue par les Coréens eux-mêmes par la voie des négociations directes. Un dialogue ouvert entre la Corée du Sud et la Corée du Nord pourrait offrir des options dont le résultat serait finalement la réunification pacifique du pays. Un climat de confiance mutuelle atténuerait les tensions qui existent dans cette péninsule.

181. Nous demandons instamment aux Gouvernements de la Corée du Nord et de la Corée du Sud d'encourager le Secrétaire général dans sa mission de bons offices pour résoudre la question coréenne. Les Nations Unies ne peuvent et ne doivent pas rester indifférentes devant ce problème.

182. Le Guatemala est profondément pacifique, et c'est pourquoi nous tenons à faire part à cette assemblée de notre inquiétude sur une question qui est essentielle pour la paix et la sécurité du monde. La course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire, a amorcé une nouvelle et dangereuse escalade. Même si la possession et l'utilisation des armes et des techniques nucléaires sont le domaine des grandes puissances, mon pays estime que la limitation dans ce domaine doit exister également sur le continent américain.

183. Dans le système interaméricain, nous avons le Traité de Tlatelolco⁶, auquel le Guatemala est partie, qui est un instrument conçu pour éviter que l'Amérique latine ne se lance dans la course aux armements.

184. Lorsque j'ai parlé des problèmes de l'Amérique centrale, j'ai mentionné que les Ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale et le Groupe de Contadora avaient discuté de la course aux armements dans la région. Un accroissement des armements sophistiqués dans la région de l'Amérique centrale aggraverait et compliquerait la situation, entraînant de graves conséquences pour le développement des pays de la région, détournant vers d'autres voies des ressources déjà rares et si nécessaires pour satisfaire les énormes besoins de développement de notre peuple.

185. Si les ressources économiques que les grandes puissances destinent à leurs dépenses militaires et à l'augmentation de leurs arsenaux étaient utilisées à des programmes d'assistance aux pays en développement, la situation de l'humanité, à n'en pas douter, serait changée.

186. La course aux armements en Amérique centrale a donné naissance à un trafic illicite d'armes utilisées dans des activités subversives. C'est une question qui a été examinée par les Ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale et par le Groupe de Contadora dans le cadre de leur discussion sur la course aux armements dans la région.

187. En ce qui concerne la question si importante de l'incident survenu à l'avion de la Corée du Sud, ma

délégation voudrait réitérer ce qu'elle a déclaré au Conseil du sécurité : la destruction en plein vol de l'avion de ligne sud-coréen par l'Union soviétique ne peut se justifier en aucune façon et constitue un acte absurde et condamnable qui met en danger la sécurité de l'aviation civile internationale.

188. Une protection jalouse de sa souveraineté ne doit pas amener un pays, quel qu'il soit et si puissant soit-il, à mépriser la vie de personnes innocentes qui utilisent des lignes aériennes commerciales, se considérant protégées par les normes internationales de l'aviation civile.

189. Ma délégation estime qu'une enquête approfondie doit être faite par les organes compétents des Nations Unies sur cet incident et que les parties directement concernées doivent apporter toute leur collaboration afin que l'on puisse déterminer exactement ce qui s'est produit.

190. Le Guatemala ne peut manquer de condamner énergiquement cet incident inqualifiable.

191. En ce qui concerne l'action militaire britannique aux îles Malvinas, le Guatemala répète qu'il appuie la République argentine dont il est solidaire. Nous reconnaissons les droits légitimes de cette nation sœur sur ces îles et nous sommes aussi très préoccupés de voir que des bases militaires britanniques sont établies dans l'Atlantique Sud, ce qui démontre le désir de résoudre ce différend par la force.

192. Ma délégation, consciente du fait que le maintien de situations coloniales dans le continent américain et dans n'importe quelle autre partie du monde est incompatible avec l'idéal de paix universelle qui est celui des Nations Unies, forme aujourd'hui des vœux pour que le Gouvernement argentin et le Gouvernement du Royaume-Uni reprennent leurs négociations et trouvent dans les plus brefs délais possibles une solution pacifique au différend en question; nous nous réjouissons aussi des efforts de bons offices faits à l'heure actuelle par le Secrétaire général, afin d'aider les parties à atteindre cet objectif.

193. La persistance de conflits et l'apparition de nouveaux affrontements armés dans diverses régions accentuent les tensions et mettent en danger la paix internationale. L'Organisation des Nations Unies ne peut rester passive et doit agir selon ce que prévoit la Charte des Nations Unies afin que la communauté internationale puisse conjurer les dangers d'une conflagration généralisée, lorsque celle-ci n'a pas de solution régionale ou qu'aucune solution régionale n'a été essayée.

194. Le Guatemala a toujours maintenu une position très claire au sujet du problème du Moyen-Orient : il faut que soit reconnue l'existence et respectée l'indépendance de l'Etat d'Israël. En même temps, nous pensons que l'aspiration du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre territoire doit être appuyée par la communauté internationale si celle-ci veut véritablement que soient rétablies la paix et la sécurité dans la région.

195. Les souffrances du peuple libanais nous préoccupent et nous émeuvent tout autant. Ce peuple, pendant de longues années, a été la victime d'actes d'agression et de violence. Nous pensons que le Liban doit avoir la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination et nous pensons que les forces étrangères qui limitent de manière sensible sa souveraineté doivent se retirer d'une façon ordonnée et rapide. Pour éviter que ne se poursuive ce bain de sang, il faut que toutes les parties observent la trêve convenue.

196. Le Guatemala ne peut rester indifférent devant la politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement sud-africain. Il est inconcevable que dans le monde contemporain on continue d'appliquer des mesures de ségrégation

raciale qui blessent profondément la dignité de l'homme. Nous faisons des vœux pour que soit définitivement éliminée cette politique raciale absurde et injuste.

197. Le Guatemala considère que l'Organisation des Nations Unies est confrontée au défi le plus important de toute son histoire. Plus qu'une tribune ouverte où se déroule un dialogue constant, plus qu'un lieu de débats où sont discutés des sujets et des thèmes relatifs non seulement au climat politique, mais également aux domaines économique, social et culturel, l'Organisation doit être un instrument efficace au service de la détente et de la paix.

198. L'égalité souveraine des Etats présuppose les mêmes droits et les mêmes obligations pour tous les Membres de cette organisation; pour cela il est indispensable de faire preuve d'un sens élevé de responsabilité, d'objectivité et de solidarité. Ceux qui cherchent à se servir des Nations Unies comme d'une simple tribune pour y faire une publicité sectaire et retentissante se trompent lourdement et nuisent à l'Organisation. L'autorité morale des Nations Unies doit être rétablie et, dans la mesure où les actions des Nations Unies répondront aux principes et aux valeurs consignés dans la Charte, les résolutions de l'Organisation auront une valeur réelle et véritable.

199. Les Nations Unies continuent d'être un espoir pour tous, le phare qui illumine un monde obscurci par les ombres de l'affrontement Est-Ouest qui menace de déchaîner une tragédie nucléaire indescriptible. Les conflits régionaux et internes de beaucoup de pays en développement, suscités parfois par les puissances hégémoniques, représentent un danger pour la situation mondiale. L'humanité doit s'arrêter, elle doit marquer une pause dans la course effrénée à la violence et réfléchir sur son avenir. L'homme, la créature la plus sublime qui existe sur terre, avec tous ses attributs et ses vertus, avec tous ses sentiments et ses émotions, et surtout avec toute son intelligence qui lui permet de raisonner et de discerner, de faire la différence entre le bien et le mal, a pour obligation morale d'apprendre à respecter l'intégrité et la dignité de ses semblables et de respecter les normes élémentaires de la coexistence pacifique, sur le plan extérieur aussi bien qu'intérieur. Il faut éliminer la menace, la coercition et la force comme moyens d'imposer des systèmes idéologiques. Les droits individuels et sociaux de l'homme doivent être préservés afin que chaque individu puisse librement et d'une manière responsable se prononcer sur son propre destin, tout en tenant compte du destin des autres. La nature humaine ne peut être assujettie, et c'est pourquoi le totalitarisme d'Etat est éphémère dans l'histoire. L'être humain a le droit naturel de se développer pleinement et c'est aux Etats ainsi qu'à la communauté internationale qu'il appartient de lui assurer son épanouissement.

200. M. KHATRI (Népal) [*interprétation de l'anglais*]: J'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les représentants les salutations de mon souverain, Sa Majesté le roi Birendra Bir Bikram Shah Dev, ainsi que ses souhaits les meilleurs pour le succès de la trente-huitième session.

201. En vous adressant nos félicitations chaleureuses, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale, ma délégation est convaincue que, sous votre direction sage et éclairée, l'Assemblée n'aura pas de difficulté à s'acquitter des objectifs qui sont les siens.

202. Je voudrais également exprimer la reconnaissance profonde de ma délégation à M. Imre Hollai qui a mené les travaux de la trente-septième session avec impartialité et compétence.

203. Nous félicitons également Saint-Christophe-et-Nevis et nous l'accueillons comme nouveau Membre de la famille des Nations Unies.

204. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, pour la façon exemplaire dont il a contribué à défendre la cause de la paix et du développement internationaux.

M. Sinclair (Guyana), vice-président, prend la présidence.

205. Liés par notre attachement commun aux principes et aux objectifs des Nations Unies, nous sommes réunis ici pour œuvrer en harmonie en faveur de la paix, de la compréhension et de la coopération entre les nations. C'est là notre engagement, qui a été entériné par la Charte et que nous avons réitéré chaque année dans cette enceinte. Toutefois, en examinant la situation internationale actuelle, point n'est besoin d'être devin pour constater qu'il y a un fossé entre notre engagement et nos réalisations. Dans chaque domaine d'intérêt vital, que ce soit le domaine politique, le domaine social ou le domaine économique, la contradiction est flagrante et évidente. Au fil des années, nous allons à la dérive, au point qu'en 1983 le monde se trouve devant une situation que nous aurions tous voulu éviter.

206. En dépit des meilleurs efforts déployés par cette organisation, les vents froids de l'affrontement continuent de souffler avec une intensité renouvelée. De même, alors que la course aux armements effrénée a suscité un sentiment profond de désespoir et de danger dans le monde entier, la fréquence croissante des guerres et des interventions défie les principes mêmes que nous nous sommes tous engagés à défendre et à respecter. L'écart toujours plus grand entre les nations riches et les nations pauvres, qui a été encore renforcé par la réticence du Nord à prendre part à un dialogue significatif, est tout aussi alarmant.

207. L'absence d'une volonté politique de s'adapter aux réalités qui changent peut être la cause de beaucoup de nos problèmes d'aujourd'hui. Le danger inhérent à de telles attitudes n'est nulle part plus évident que dans le domaine de l'accumulation des armes. Nous reconnaissons tous les dégâts immenses qu'un conflit armé pourrait provoquer en cette ère nucléaire, et pourtant la course aux armements se poursuit et s'accélère à un rythme rapide et elle est omniprésente, comme si elle constituait une planche de salut et non un instrument de mort.

208. Nous déplorons vivement que les négociations du Comité du désarmement dans les domaines prioritaires définis dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*résolution S-10/2*] — la première session consacrée au désarmement — restent lettre morte. Les accords sur une interdiction complète des essais nucléaires n'ont pas encore été concrétisés, en dépit de la levée des obstacles techniques. Malgré l'opinion publique mondiale et malgré leurs engagements spécifiques au titre de différents accords internationaux, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], les principales puissances nucléaires ont continué le renforcement vertical et horizontal de leurs arsenaux nucléaires. Nous nous félicitons des négociations en cours entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur les armes nucléaires stratégiques et sur les armes nucléaires de portée intermédiaire, mais nous sommes préoccupés aussi bien par l'apparente absence de progrès tangibles que par les circonstances défavorables dans lesquelles se déroulent ces négociations. Par conséquent, nous demandons instamment aux deux superpuissances de redoubler d'efforts en vue d'accomplir des progrès véritables, dans le domaine nucléaire, certes, mais également pour coopérer dans le

contexte plus large de la conclusion d'un traité interdisant les armes chimiques et pour prendre des mesures visant à réduire la production et le transfert des armes classiques dans d'autres parties du monde.

209. A ce propos, nous constatons avec un profond regret qu'un nombre de plus en plus grand de nations en développement manifestent une tendance croissante à acquérir elles-mêmes des armes à un rythme plus rapide que celui de la plupart des pays développés. Cela contribuera non seulement à affaiblir la position du tiers monde sur la question du désarmement, mais également à peser très sérieusement sur leurs ressources limitées. Cela va tout à fait à l'encontre de ce que les pays du tiers monde eux-mêmes ont proclamé, car cette situation a contribué à augmenter les transferts de ressources financières dans une direction opposée, à savoir des pays en développement vers les pays développés. En outre, une telle accumulation d'armements peut également engendrer des tensions inutiles, contribuant à susciter un sentiment croissant d'insécurité dans une région donnée.

210. L'accumulation d'armes modernes, en particulier l'existence et le stockage d'armes nucléaires, non seulement présente un danger toujours croissant pour la survie même de l'humanité en temps de guerre, mais également tend à saper les conditions générales de sécurité et à bouleverser les priorités socio-économiques en temps de paix. Ma délégation, profondément consciente de ces conséquences désastreuses, se joint à beaucoup d'autres délégations pour souligner la nécessité urgente de mettre fin, dans les plus brefs délais, à la course aux armements. Nous devons, en toute sincérité, et conscients de la gravité de la situation, entamer le processus de la réduction progressive et de l'élimination des armes nucléaires sous une supervision internationale efficace, dans le cadre d'un mécanisme de vérification. Cela devrait être suivi de mesures semblables dans le domaine des armes classiques en vue de parvenir à un désarmement général et complet. Etant donné les relations étroites entre le désarmement et la sécurité internationale, il est essentiel pour nous de poursuivre le processus de désarmement, d'orienter nos efforts en vue de renforcer les conditions de sécurité de tous les Etats sur la base de la confiance et du respect mutuels. Il est également essentiel d'exiger que les différends soient réglés de façon pacifique et que soient mises en œuvre des mesures efficaces pour l'instauration et le maintien de la paix.

211. Si l'accumulation des armes est un facteur de provocation qui menace la structure de la paix, nous sommes également convaincus que si les nations ne respectent pas les normes fondamentales de comportement prescrites par le droit international et la Charte des Nations Unies, la menace à la paix et à la sécurité internationales persistera.

212. La tragédie de notre époque c'est que même les normes les plus simples de conduite internationale sont souvent violées aux dépens du bien-être humain. Ma délégation estime que l'incident récent provoqué par la destruction de l'avion coréen et la mort de ses passagers est un cas regrettable et nous déplorons également vivement les tensions qui en ont résulté.

213. Le mépris total des principes des relations entre Etats à été une source de tension et de trouble dans différentes parties du monde. Dans notre désir d'un pouvoir et d'une influence accrues, nous avons tendance à oublier qu'aucune nation, de nos jours, ne peut accepter l'asservissement, encore moins le subir, quels que soient les souffrances et les sacrifices que cela peut impliquer. Les aspirations légitimes de tous les pays et peuples à demeurer indépendants et à maintenir leur propre identité nationale ne peuvent être niées si ce n'est au prix d'une menace perpétuelle à l'égard de la paix et de la stabilité dans la

région et alentour. C'est dans cette perspective que ma délégation considère les crises actuelles au Moyen-Orient, en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est, en Afrique australe et en Amérique centrale.

214. La situation en Afghanistan continue de retenir l'attention de la communauté internationale. Il est indispensable, afin de normaliser la situation et de garantir au peuple afghan ses droits inaliénables à l'autodétermination, que les forces étrangères soient retirées du pays. Le Népal appuie pleinement les efforts des Nations Unies, et en particulier ceux du représentant personnel du Secrétaire général, M. Diego Cordovez, en vue de parvenir à un règlement politique négocié en Afghanistan.

215. Pour ce qui est de la question du Kampuchea, nous regrettons profondément que, en dépit des efforts de la communauté internationale pour parvenir à un règlement politique, aucun progrès n'ait été réalisé dans cette région. Une fois de plus, nous demandons instamment à toutes les parties intéressées de se joindre aux efforts des Nations Unies et de la Conférence internationale sur le Kampuchea pour parvenir au retrait de toutes les forces étrangères du pays et ainsi ouvrir la voie à un règlement politique juste du problème.

216. Au Moyen-Orient, la situation est plus explosive que jamais. Ma délégation a exprimé à maintes reprises sa conviction qu'une solution globale, juste et durable du problème devait s'appuyer sur les trois principes fondamentaux suivants : premièrement, le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967; deuxièmement, le respect des droits de tous les Etats dans la région, y compris Israël, à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et troisièmement, la reconnaissance des droits du peuple palestinien, y compris son droit à un Etat séparé. Mon gouvernement est convaincu que la participation du peuple palestinien, représenté par son seul représentant légitime, l'OLP, est indispensable dans toute négociation visant à une solution globale du problème du Moyen-Orient.

217. La question du Moyen-Orient est encore compliquée par les tentatives répétées de porter atteinte à la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'harmonie interne du Liban, et d'affaiblir la sécurité de son peuple. Le Népal appuiera toute mesure visant à restaurer la souveraineté totale et légitime du Liban dans tout le pays, sur la base de la non-ingérence dans ses affaires intérieures et du retrait de toutes les forces étrangères.

218. De même, ma délégation souhaiterait également saisir cette occasion pour renouveler son appel, tant à l'Iran qu'à l'Iraq, deux Etats membres du Mouvement des pays non alignés, pour qu'ils mettent fin à la guerre qui ravage leurs pays et qu'ils cherchent un règlement pacifique à leurs différends.

219. Alors que les foyers déclarés de conflit exigent toute notre attention immédiate, il faut également que dans le même temps d'autres régions de tension et les menaces potentielles qu'elles font peser sur la paix et la sécurité internationales soient neutralisées. L'Afrique du Sud continue d'être l'un des points de tension les plus importants dans les relations internationales. Le régime minoritaire de l'Afrique du Sud refuse de façon persistante de reconnaître le droit du peuple opprimé à l'autodétermination et au gouvernement par la majorité. Le Népal a toujours condamné le système odieux d'*apartheid* comme étant une insulte au monde civilisé. Une fois de plus, nous joignons notre voix à celle de la communauté internationale pour demander instamment au Conseil de sécurité de prendre des mesures efficaces au titre du Chapitre VII de la Charte.

220. De même, le refus de l'Afrique du Sud de coopérer avec les Nations Unies pour la mise en œuvre du plan

pour des élections libres et équitables en Namibie, sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies, a retardé l'accession à l'indépendance de ce territoire. Nous réaffirmons ici notre totale opposition à tout plan qui pourrait lier l'indépendance de la Namibie à des changements de situation dans d'autres pays. Alors que mon gouvernement réaffirme son appui au peuple de Namibie et à son représentant, la SWAPO, nous demandons instamment au Conseil de sécurité et aux membres du groupe de contact des cinq pays occidentaux d'intensifier leurs efforts pour appliquer rapidement la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui est la seule base internationalement acceptée pour la solution du problème. Dans ce contexte, mon gouvernement appuie également l'initiative récente du Secrétaire général. Nous sommes convaincus que d'autres nations appuieront également la mesure audacieuse qu'il a prise.

221. Pour ce qui est de la question de Chypre, nous continuons de croire que toute solution de ce problème doit respecter l'indépendance, l'intégrité territoriale et le caractère non aligné de Chypre. En ayant cela présent à l'esprit, le Népal appuie les pourparlers entre communautés qui ont eu lieu sous l'égide du Secrétaire général et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

222. Mon gouvernement estime également que les aspirations du peuple coréen à une réunification nationale doivent être réalisées pacifiquement sans ingérence extérieure.

223. Les développements récents dans les Caraïbes et en Amérique centrale nous préoccupent également. Ma délégation appuie la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, qui réaffirme le droit de tous les pays de la région de vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri de toute ingérence extérieure. Dans ce contexte, nous nous félicitons également de l'initiative du Groupe de Contadora.

224. Dans le monde interdépendant qu'est le nôtre aujourd'hui, de même que l'instabilité dans une région menace la paix et la sécurité dans d'autres parties du monde, la disparité et l'inégalité économique entre les pays ne peuvent également manquer d'avoir une incidence négative sur l'environnement international.

225. L'incapacité de la structure économique du passé de faire face au défi actuel n'est que trop connue, et le processus d'élaboration d'un nouvel ordre économique international est aujourd'hui dans une impasse en raison de l'indifférence de ceux qui tirent profit du *statu quo*. Des efforts en vue d'édifier un système mondial futur qui réponde aux réalités internationales changeantes doivent donc être déployés très bientôt afin de jeter le fondement d'un climat économique international salubre.

226. Le taux élevé d'inflation, les politiques protectionnistes et l'impasse des négociations sur des questions critiques ont aggravé les difficultés des pays en développement, qui se trouvaient déjà dans une situation précaire. Les problèmes que connaissent les pays en développement, surtout les pays sans littoral et les pays les moins avancés sont de nature structurelle, et des mesures spéciales et urgentes s'imposent pour surmonter les obstacles qui nuisent à leur développement économique et social. Le Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés⁷, adopté par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, est la réponse à ce problème. Nous demandons par conséquent que le Programme d'action soit mis en œuvre pleinement et immédiatement.

227. Les résultats de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont été accueillis par mon pays avec des sentiments partagés. Le Népal s'attendait que les pays développés allaient répondre d'une façon positive aux projets de

résolution soumis par le Groupe des 77 sur les questions clefs relatives aux trois domaines principaux : produits de base, commerce des biens et services et questions monétaires et financières. Nous sommes reconnaissants aux pays développés d'avoir reconnu la gravité et l'intensité de tous les problèmes que les pays en développement rencontrent dans les domaines du commerce, du développement, de la monnaie et de la finance, de la technologie, des questions sociales et institutionnelles et l'incidence de ces questions sur leur développement économique et social. Mais leur expression de sympathie et d'inquiétude dans le domaine des mesures de redressement n'a pas été suivie d'une volonté politique de la même ampleur. Nous avons été déçus, car une intransigeance de ce genre ne contribuera ni à la croissance du commerce mondial ni à l'encouragement des intérêts mutuels entre les pays en développement et les pays développés.

228. Faisant partie des pays les moins avancés, nous nous félicitons cependant qu'une résolution de compromis ait pu être élaborée, dans laquelle les pays du Groupe B ont convenu d'une formule relative à la réalisation de l'objectif de 0,15 p. 100 de l'aide publique au développement pour les pays les moins avancés « dès 1985 ou aussitôt que possible après cette date ». Leur réponse à la demande des pays les moins avancés pour que les prêts de l'aide publique au développement soient convertis en octrois sur une base individuelle et pour que soit mis en œuvre rapidement le nouveau Programme substantiel d'action a également été appréciée.

229. Nous aimerions souligner ici que tant les pays développés que les pays en développement doivent saisir toutes les occasions qui se présentent à eux pour obtenir un partage égal de la richesse découlant du commerce et du développement mondiaux.

230. En cette ère d'insécurité économique, ma délégation estime que les possibilités déjà ouvertes de développement, comme les possibilités futures pour les nations, doivent être encouragées plus avant. Les maigres ressources dont disposent actuellement des organes multilatéraux comme le PNUD ne sont guère favorables à la croissance des pays en développement. En outre, l'absence de progrès dans l'application du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables⁸ et du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement⁹ a ajouté aux frustrations des pays en développement. La myopie actuelle ne devrait pas nous empêcher de voir les perspectives futures d'une coopération véritable.

231. Etant donné les réalités économiques actuelles, la coopération entre les pays en développement revêt une grande importance. Nous sommes convaincus qu'il s'impose d'adopter des mesures appropriées pour assurer une coopération mutuelle efficace entre les pays en développement eux-mêmes. Fidèles à l'esprit de la coopération Sud-Sud, les sept pays de l'Asie du Sud ont convenu récemment, à leur réunion au niveau des Ministres des affaires étrangères, de lancer un programme de coopération régionale dans différents domaines d'intérêt commun et d'avantages réciproques. Nous nous trouvons au début d'un processus qui, nous l'espérons, continuera de croître avec les années, pour ce qui est de l'esprit et des domaines de coopération, contribuant ainsi au bien-être et à la stabilité de l'ensemble de la région.

232. C'est devant le sombre tableau de la situation économique et politique internationale que s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars de cette année la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Les soucis et les engagements des 101 pays représentés au niveau le plus élevé ont été reflétés dans les

documents finals de cette conférence [voir A/38/132]. Notre croisade pour la paix fondée sur la justice économique et politique se poursuivra jusqu'au jour où chaque nation se sentira assurée de son indépendance et où tous les peuples partageront les bienfaits du développement.

233. Le monde non aligné cherche à réaliser cet objectif non en tant que bloc séparé, mais en tant que force morale et politique œuvrant en coordination avec le système des Nations Unies. Les Nations Unies, avec leurs principes bien définis, leurs structures permanentes et leur composition universelle, ont le prestige nécessaire et réunissent les conditions préalables pour servir à la fois d'idéal et d'instrument de paix. Le Népal, qui met toute sa foi dans les principes et les buts de cette organisation, continuera d'appuyer toutes les mesures visant à renforcer l'efficacité et la capacité opérationnelle des Nations Unies dans leurs efforts pour créer un monde plus sûr et meilleur, tel que prévu dans la Charte.

234. A ce stade, je ne saurais manquer d'exprimer notre reconnaissance pour l'appui et l'aide précieuse que nous avons reçus des divers organes et des institutions spécialisées des Nations Unies dans nos efforts de développement. Le Népal pense que rien ne peut remplacer les Nations Unies pour réaliser les objectifs de la paix et de la sécurité internationales et favoriser la cause de la détente, du désarmement et du progrès social et économique pour tous les peuples.

235. Notre désir ultime de paix et de développement est reflété dans notre proposition tendant à ce que le Népal soit déclaré zone de paix. Cette proposition est conforme non seulement à notre éthique nationale traditionnelle, mais aussi aux principes du non-alignement et aux buts et principes des Nations Unies. La proposition tendant à faire du Népal une zone de paix contribuera non seulement à institutionaliser la paix dans notre pays, ce qui nous permettra de faire face aux défis croissants du développement dans un climat de sécurité et de stabilité, mais à promouvoir la cause de la paix et de la stabilité dans la région. Je saisis cette occasion pour remercier tous les pays qui ont appuyé notre proposition.

236. Pour terminer, qu'il me soit permis une fois de plus de réaffirmer notre appui aux idéaux de la Charte des Nations Unies. Le fragile instrument conçu pour le maintien de la paix et de la stabilité par les fondateurs des Nations Unies il y a près de 40 ans a encore un rôle important à jouer dans les réalités changeantes de notre temps. Dans cet effort, toutes les nations ont une contribution importante à apporter. Mon pays ne se laissera pas devancer dans l'œuvre accomplie pour édifier une structure de paix viable qui est essentielle à la survie de la race humaine.

237. M. GONZÁLEZ ALSINA (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais dire, pour commencer, au nom de la délégation de la République du Paraguay, tout le plaisir que nous éprouvons à voir le Vice-Président de la République du Panama, M. Jorge Illueca, présider les débats en cette assemblée, qui est certainement la tribune la plus importante au niveau mondial. Nous sommes sûrs que le déroulement de cette session bénéficiera grandement de sa direction compétente.

238. Les problèmes mondiaux sont complexes et préoccupants, ce qui implique qu'il faudra réaliser ici un compromis difficile pour maintenir un dialogue fluide et stimuler l'intérêt dans la recherche de solutions qui, tout en étant justes, renforcent la confiance dans cette organisation et répondent aux espérances et à l'attente des peuples. La brillante réputation dont jouit à juste titre le Président et ses nobles antécédents sont le garant que, sous sa direction compétente, la trente-huitième session donnera les meilleurs résultats.

239. Trente-huit ans se sont écoulés depuis la Conférence de San Francisco et le monde n'a toujours pas résolu ses problèmes; d'ailleurs, la nature humaine étant ce qu'elle est, ce serait utopique d'espérer qu'il puisse en venir à bout. Néanmoins, il y a lieu de reconnaître que de solides barrières morales se sont érigées et que les violations, les actions négatives et autres attitudes rétrogrades, contraires aux règles de conduite internationale, ne passent pas inaperçues et qu'elles suscitent des réactions, soulèvent des critiques et des condamnations ou provoquent des mouvements de solidarité, selon les cas. C'est ainsi qu'une conscience universelle s'est définie et développée dans laquelle nous devons croire et pour laquelle nous devons redoubler d'efforts en vue de préparer l'avènement d'un avenir plus cohérent et mieux équilibré, fondé sur les idéaux de justice et de liberté, sur l'égalité de chances pour toutes les nations et où existerait une ouverture d'esprit permettant de travailler en commun à la réduction des inégalités matérielles, dans le cadre de la coopération et de l'intégration.

240. Les tensions se succèdent, les problèmes se multiplient et se compliquent, le danger croît au point que certains foyers de tension risquent de dégénérer en conflits imprévisibles. Mais il existe au-dessus de tout cela un ardent désir de paix et la volonté de ne ménager aucun effort pour trouver les moyens de résoudre au moindre coût les problèmes et les conflits. Cette attitude favorable à l'entente pacifique se confirme même par la négative, quand ces problèmes ou ces conflits traînent en longueur sans bien se préciser mais se maintiennent néanmoins à des niveaux contrôlables, comme si l'on attendait l'occasion de les trancher à la racine. C'est une réalité qui mérite d'être étudiée parce qu'aucune situation ne peut durer indéfiniment ainsi, car à la confiance et à l'espoir patients peut succéder un sentiment de désespoir et de déception qui peut lui-même inciter à rechercher des solutions extrêmes.

241. Au cours des 38 années d'existence de l'Organisation, plusieurs foyers de guerres locales ont vu le jour, qui ont perturbé une époque qu'on peut définir, en termes généraux, comme étant une époque de paix et de développement, malgré les déséquilibres et les événements contradictoires qui n'étaient pas toujours passagers ou purement superficiels. C'est pourquoi il y a lieu de reconnaître qu'il est indispensable de faire beaucoup plus pour résoudre les conflits locaux et régionaux, en développant en même temps la coopération pour que, en s'unissant, les forces se multiplient, de sorte que le développement dans la paix devienne une caractéristique encourageante des différents pays et régions, notamment des régions qui en ont tant besoin pour se hisser à un niveau décent au sein de la communauté mondiale contemporaine. Dans ce processus que rien ne doit retarder — et cela a déjà été dit à plusieurs reprises —, les pays industrialisés, et notamment les superpuissances, qui forment une minorité privilégiée dans la famille mondiale des nations, ont des responsabilités particulières : entre autres, créer un climat de tranquillité et de confiance, d'assistance et de coopération, de manière à compenser les limitations et les carences et à permettre aux pays du monde en développement, dont tant de nations de divers continents font partie, d'espérer se libérer de la misère, de l'ignorance, de la maladie, de la routine ou de la dépendance de leurs économies à l'égard d'autres pays pour l'approvisionnement en matières premières et d'exécuter plus facilement et avec un plus grand appui économique leurs plans de modernisation intégrale.

242. Pour le Paraguay, ces idées n'expriment pas un sentiment d'insatisfaction ou de frustration. Bien au contraire, le pays que je représente est en plein processus de

développement économique et social, lequel se déroule de manière satisfaisante depuis plusieurs décennies. Certes, il nous faut faire face aux changements négatifs de la situation mondiale, mais le pays ne souffre pas de leurs effets paralysants parce que l'élan déjà acquis et les changements réalisés lui ont permis d'être mieux à même de faire face aux défis. Le mérite en revient en grande partie au gouvernement que préside le général Alfredo Stroessner, dont la politique de développement a soulevé l'intérêt et la participation des citoyens, ce qui a eu pour résultat d'affermir la paix et de consolider la stabilité politique. Grâce à ce climat, l'action du gouvernement et l'initiative privée travaillent en meilleure harmonie et sont devenues plus efficaces, permettant ainsi une meilleure utilisation de nos ressources toujours limitées. C'est cette réalité, confirmée par les faits et le climat général de sécurité, de confiance et d'équilibre du pays qui a valu au Paraguay la crédibilité nécessaire pour bénéficier de la coopération internationale, dont nous reconnaissons honnêtement toute l'importance et que nous estimons indispensable de maintenir.

243. Mais fondamentalement — et cela doit aussi être reconnu —, il y a la volonté d'agir et la décision de commencer, proposition qui a recueilli la sympathie et le respect des organismes de coopération et de financement du développement, tant mondiaux que régionaux. La croissance économique du Paraguay, la plus élevée d'Amérique latine, avec un taux de 5,81 p. 100 entre 1980 et 1982, est en train de faiblir en raison de la crise de l'économie mondiale. Mais si elle reçoit l'assistance nécessaire et peut compter sur l'appui additionnel du développement de notre économie, la République du Paraguay, nous l'espérons, pourra sortir de cette épreuve et ne pas être obligée de retarder la nouvelle étape progressive qui lui permettra de moderniser son infrastructure, sur la base de l'accroissement de sa production agricole et de l'élevage, avec les premiers progrès du développement industriel ainsi qu'avec de nouvelles perspectives d'intégration régionale du cône sud et avec les disponibilités d'énergie électrique abondante, à partir de la centrale hydroélectrique binationale d'Itaipu — réalisée avec le Brésil —, dont les premiers générateurs commenceront à fonctionner l'année prochaine. Nous savons que, même avec ces facteurs certains, ce ne sera pas facile, mais il s'agit de réalisations positives, de valeur permanente, et nous sommes certains que les circonstances changeront pour le mieux dans le monde entier, ce qui permettra à mon pays d'entreprendre une nouvelle étape, dans d'autres conditions et avec d'autres possibilités.

244. Cette aptitude à la paix et cette volonté de développement dans une situation politique normale, en dehors des éléments corrosifs de la violence extrémiste et de la décomposition politique et sociale, permettent à la République du Paraguay d'arriver à cette tribune avec confiance, pour rappeler sa foi en cette organisation et sa certitude qu'avec le temps les événements et l'expérience renforceront les instruments pacifiques de son action, sans lesquels notre sécurité illusoire aurait été plus problématique; en fait, elle aurait pu succomber au déclenchement de quelque crise perfide.

245. En tant qu'Organisation mondiale, l'ONU est de plus en plus représentative du monde entier et le nombre de nations Membres ne fait qu'augmenter. Aujourd'hui, encore, nous sommes heureux de saluer l'admission d'un nouvel Etat indépendant, qui a ainsi acquis le droit d'occuper un siège parmi ses égaux à l'Organisation et à l'Assemblée. Il s'agit de Saint-Christophe-et-Nevis, à laquelle nous présentons nos meilleurs vœux de succès, d'abord parce qu'on a ainsi ajouté une étoile à la constellation des Nations Unies et, ensuite, parce qu'on a augmenté et renforcé la famille des nations américaines.

246. Néanmoins, une ombre sinistre s'amplifie et nous inquiète de plus en plus. Je parle de la course aux armements qui, avec les progrès techniques modernes, ne peut que provoquer des craintes sérieuses et justifiées. Il y a lieu de se féliciter que la situation ne soit pas désespérée — bien que cela n'ait pas été corroboré explicitement — puisque les deux superpuissances ont indiqué qu'elles souhaitent limiter leurs armements nucléaires, ce qui apporterait certainement un soulagement au reste du monde. Telle est la réalité, et l'Assemblée générale est l'endroit approprié pour dire que les deux superpuissances ont une position de domination extrême dans le domaine de la science atomique et dans les terribles applications de cette science à des fins guerrières et destructrices. Cette domination est à peine partagée par un très petit nombre de pays industrialisés et, en dehors de ce cercle limité de nations, le reste de l'humanité, lui, n'a pas les ressources nécessaires pour assurer sa propre survie en cas d'une catastrophe nucléaire que nous souhaitons éviter.

247. La course aux armements de certains pays en développement est tout aussi insensée. Leurs programmes dans ce domaine ne semblent pas être inspirés par des considérations purement défensives. Les armements classiques, mais très perfectionnés, s'accumulent dans les arsenaux de pays dont les besoins essentiels n'ont que faire de ces armements. Sans vouloir déprécier la question de la sécurité et de la souveraineté des nations, question qui mérite tout notre respect et toute notre attention, il est impossible d'ignorer qu'en spéculant avec ces valeurs et en imposant des priorités étrangères à la réalité certains pays ont sacrifié d'autres besoins élémentaires de leurs peuples à l'acquisition d'armements qu'ils ne peuvent ni manier efficacement ni entretenir comme il faut. Ces pays n'ont pas réussi à combattre la faim, à éliminer la pauvreté, premier pas vers la mobilisation de la conscience collective dans la recherche du développement économique et social.

248. L'industrie d'armement, à tous les niveaux, chaque fois qu'elle s'affole dans des courses aux armements effrénées ou dans des excès provocateurs, ne sert, comme ma délégation l'a déjà fait remarquer en une autre occasion, qu'à éveiller des soupçons, des craintes et des rivalités stériles entre les nations. Comme il avait été dit alors, la simple accumulation d'armes et la concurrence entre les Etats pour leur acquisition sont déjà un commencement de bellicisme, qui ne saurait mener qu'à des expériences extrêmement douloureuses.

249. La République du Paraguay qui, dans son histoire, a subi les épreuves sanglantes de deux guerres internationales a un peuple qui ne craint pas la lutte, mais qui aime la paix et qui est incapable de rancœurs stériles. Son gouvernement constitutionnel, présidé par un soldat-homme d'Etat remarquable, le général Alfredo Stroessner, a interprété ces éléments essentiels de l'esprit national paraguayen et a mis l'accent sur le développement, l'intégration physique du territoire, sur la réforme agraire, sur le développement de l'élevage, sur la participation démocratique du peuple dans l'orientation de la politique nationale. Il a été conscient que c'était là le meilleur moyen d'assurer la paix, premier facteur du développement des nations; il a compris également que le développement coïncide aussi avec le renforcement de sa personnalité internationale, la valorisation optimale de ses attributs nationaux pour gagner respect et considération sur le plan international.

250. Grâce à une constitution légitime, fruit de la libre délibération de tous les partis politiques en convention nationale constituante — celle de 1967 —; grâce à un gouvernement républicain, démocratique et représentatif qui tient des élections périodiques pour permettre à son

peuple d'exercer son droit souverain de choisir et de composer le gouvernement avec une diversité d'options et de votes; grâce à l'essor résultant d'une période de coexistence féconde, la République du Paraguay est arrivée au cours de ces dernières années à un développement sans précédent. Ces progrès ont été réalisés par la mise en œuvre de nombreuses initiatives et actions gouvernementales, par la participation directe du peuple aux diverses formes de coopération et par l'action civile des forces armées dans des ouvrages d'infrastructure — tels que les ponts, les routes et le réseau de communications — et dans des campagnes de santé, d'alphabétisation et d'établissement de familles paysannes dans des régions récemment intégrées aux plans de développement ou sur des terres naguère désertes. L'action civile des forces armées est essentielle dans l'intégration du grand Chaco paraguayen, dans la mise en œuvre de ses programmes de développement, dans la mise sur pied de nouvelles implantations pour la formation de populations stables et de colonies agricoles. Nous pouvons également signaler la participation particulière de la marine le long du littoral du fleuve Paraguay, de l'armée de terre dans les diverses activités de notre vaste bassin intérieur et de l'aviation qui participe à l'élaboration du système routier, téléphonique et télégraphique, permettant ainsi d'assurer les moyens nécessaires de liaison et de communication entre les nouveaux pôles de développement.

251. Afin de laisser une preuve constante de sa position au sein de la communauté internationale, la République du Paraguay a inclus dans sa constitution légitime de 1967 l'article 9 qui se lit comme suit :

« La République reconnaît les principes du droit international; elle condamne la guerre d'agression et de conquête et toute forme de colonialisme et d'impérialisme; elle accepte le règlement pacifique des différends internationaux par des moyens juridiques; et proclame le respect des droits de l'homme et la souveraineté des peuples. Elle aspire à vivre en paix avec toutes les nations et à maintenir avec elles des relations d'amitié, des relations culturelles et des relations commerciales, sur la base de l'égalité juridique, de la non-intervention dans les affaires intérieures et de l'autodétermination des peuples. »

252. Voilà pourquoi ma délégation souligne que le Paraguay appuie tous les efforts destinés à surmonter les difficultés et à faciliter les contacts afin que les parties confrontées à un problème international le règlent de manière bilatérale, si c'est possible — puisque c'est la manière la plus directe et la plus efficace de procéder —, ou qu'elles aient recours à l'action multilatérale, qui ne peut en aucun cas faire obstacle aux règlements directs; bien au contraire, elle peut, par son influence modératrice et amicale, les faciliter.

253. A cet égard, il n'est que juste de signaler la fermeté, la persistance et la diligence dont fait preuve le Secrétaire, et en particulier le Secrétaire général — cet illustre Péruvien, M. Javier Perez de Cuellar —, en favorisant et stimulant toutes les initiatives destinées à porter à la table de négociation les problèmes les plus épineux à propos desquels il a recommandé des solutions pacifiques, par l'intermédiaire des organes des Nations Unies, ou grâce aux bons offices d'un groupe de nations ou encore grâce aux contacts directs pour rapprocher les positions. Ce n'est jamais tâche facile, et cela peut même sembler souvent impossible, mais le Secrétaire général fait preuve d'une volonté infatigable au service de la paix et de la concorde universelles. La délégation paraguayenne lui a déjà exprimé sa reconnaissance à cet égard et le prie respectueusement de continuer à consacrer son talent et son dévouement à ses hautes fonctions afin de créer un monde meilleur et plus juste.

254. Et pourtant, en dépit de notre foi et de notre optimisme face aux responsabilités écrasantes de l'Organisation des Nations Unies et à la délicate complexité de ses fonctions, on ne saurait trop souligner l'apparition constante de nouveaux problèmes et la pérennité d'autres, malgré de vaillants efforts de règlement, de même que la façon dont certains conflits, à l'origine limités ou apparemment faciles à résoudre, se compliquent au point de devenir aigus et dangereux.

255. A titre d'exemple, et pour montrer combien la République du Paraguay a à cœur les problèmes mondiaux, ma délégation voudrait aborder quelques questions qui ont nécessité qu'elle prenne position dans de graves ou délicates circonstances, mais toujours importantes.

256. J'évoquerai d'abord la guerre brève et sanglante qui a opposé, dans l'archipel des Malvinas — terre gelée des mers du sud — la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La question a été amplement débattue, au Conseil de sécurité tout d'abord, puis à la trente-septième session de l'Assemblée générale.

M. Illueca (Panama) reprend la présidence.

257. La République du Paraguay a pris part au débat sur cette question au sein des deux organes des Nations Unies, et rien ne peut mieux illustrer la position de mon pays que la déclaration faite par M. Luis González Arias à la trente-septième session :

« La longue tradition pacifiste de mon pays de même que notre sens de solidarité avec les nations amies ont conduit ma délégation à être parmi celles qui ont demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un point intitulé « Question des îles Malvinas » et à se porter coauteur du projet de résolution A/37/L.3/Rev.1. » [54^e séance, par. 117.]

Il devait poursuivre, se référant au Paraguay :

« En tant que Membre fondateur des Nations Unies respectueux des principes et des buts consacrés dans la Charte, nous ressentons la responsabilité et le devoir de prendre part à l'examen de ce point afin de contribuer à la recherche d'une solution pacifique... » [Ibid., par. 118.]

Son explication de vote précisait en outre :

« Comme on le sait, l'examen de ce point par les Nations Unies a commencé en 1965, pendant la vingtième session de l'Assemblée générale, dans le but de résoudre de façon pacifique le différend entre la République argentine et le Royaume-Uni relatif à la souveraineté sur les îles Malvinas, comme en témoignent les termes de la résolution 2065 (XX).

« Certains paragraphes de la résolution 2065 (XX) qui reprennent des principes contenus dans la résolution 1514 (XV), laquelle est reconnue comme essentielle en matière de décolonisation, établissent clairement que le principe de l'autodétermination ne s'appliquait pas dans le cas du différend portant sur les îles Malvinas étant donné qu'il s'agissait d'un territoire occupé. Et c'est la raison pour laquelle c'était le principe de l'intégrité territoriale qui devait primer, même si la résolution prévoyait une garantie des intérêts de la population britannique habitant ces îles.

« Ce sont les mêmes arguments et les mêmes buts que ceux de la résolution 2065 (XX) qui inspirent le projet de résolution, présenté par 20 pays d'Amérique latine, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous cherchons à maintenir un équilibre entre les intérêts des deux parties et à entreprendre des négociations sous l'égide du Secrétaire général en vue de trouver une solution pacifique à une situation difficile qui dure depuis plus d'un siècle et demi. Il ne s'agit pas d'imposer des solutions

qui soient contraires aux principes de la Charte; il y a une vaste marge de négociation sur tous les aspects de la question, tels qu'ils se sont présentés dès le début de son examen en 1965. » [*Ibid.*, par. 119 à 121.]

Examinant la nature du problème, mon pays déclarait, concernant son propre vote :

« Il ne fait aucun doute que nous ne nous trouvons pas en présence d'un problème d'autodétermination, mais d'un différend territorial entre deux Etats. Nous en avons pour preuve l'adoption à très forte majorité des résolutions 3160 (XXVIII) et 31/49.

« Les faits historiques en ce qui concerne la possession des îles Malvinas sont connus de tous et je ne me propose pas de les analyser bien qu'ils entrent dans le contexte général des négociations. » [*Ibid.*, par. 122 et 123.]

En conclusion de son explication, M González Arias devait ajouter :

« L'on ne saurait prétendre modifier aujourd'hui les bases sur lesquelles a été négocié un principe ni accepter que le temps puisse suppléer aux insuffisances initiales des titres de l'une des parties. Mon pays n'a jamais reconnu l'emploi de la force ou l'occupation militaire comme justifiant l'acquisition de territoires. Le passage du temps ne peut pas non plus modifier le caractère illicite d'un acte de cette nature. Accepter de tels faits reviendrait à perpétuer des situations coloniales auxquelles nous nous opposons précisément, selon le sens réel de la résolution 1514 (XV) dont la portée et l'interprétation, je le répète, ont été suffisamment précisées dans la pratique par les Nations Unies, non seulement pour ce qui concerne les Malvinas mais aussi dans d'autres cas analogues.

« Nous sommes sincèrement persuadés que les négociations peuvent apporter des solutions positives. Nous croyons que les deux pays en présence dans ce conflit feront preuve de sagesse. La dure leçon que nous pouvons tirer de l'affrontement belliqueux qui s'est déroulé dans l'Atlantique Sud doit servir de stimulant et nous faire comprendre une fois pour toutes que l'utilisation de la force n'apporte pas et n'apportera jamais de solutions justes et définitives. » [*Ibid.*, par. 124 et 125.]

258. La République du Paraguay, conséquente avec la résolution sur laquelle elle a voté, en ratifie le contenu, qui comprend trois points et par laquelle il est décidé de : premièrement, prier les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de reprendre les négociations afin de trouver, dans les meilleurs délais, une solution pacifique au conflit de souveraineté touchant les îles Malvinas; deuxièmement, de prier le Secrétaire général d'entreprendre une nouvelle mission de bons offices sur la base de la présente résolution, afin d'aider les parties à satisfaire à la demande formulée au paragraphe 1 en prenant à cette fin des mesures appropriées; troisièmement, de prier le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de la trente-huitième session, sur les progrès réalisés dans l'application de cette même résolution.

259. Je passe maintenant à la réunification des deux Corée. En raison de la nature même de ce problème, qui tient essentiellement au fait que la nation coréenne est une nation unique dans le sens historique, on peut affirmer qu'une solution ne pourra intervenir que grâce à des négociations directes et sans ingérence extérieure entre les autorités de la Corée du Sud et de la Corée du Nord. La République de Corée a pris officiellement cette position et a dit à plusieurs reprises qu'elle était prête à engager le dialogue; la solution devrait donc être obtenue exclusivement par des négociations entre Coréens. La communauté internationale a répondu de manière positive à cette

position qui présente l'avantage d'être un précédent conciliatoire pour le dialogue, mais, chronologiquement parlant, il faut bien admettre que cette question n'a pas figuré à l'ordre du jour de l'Assemblée générale au cours des sept dernières années. Quels qu'aient été les obstacles et le manque d'intérêt de la part de l'une des parties, le problème mérite d'être examiné en raison de son importance et on doit lui chercher une solution.

260. En effet, du point de vue humain, on ne doit pas perdre de vue les souffrances de millions de Coréens qui ont été séparés de leurs familles lorsque la division entre les deux Corée s'est produite. On estime que 10 millions de personnes se trouvent dans cette situation, qui n'a pas changé. La dernière initiative prise pour alléger les souffrances des familles coréennes séparées date déjà d'une décennie; elle a été prise lors de la conférence de la Croix-Rouge de la Corée du Sud et de la Corée du Nord. Commencée en 1972, ses délibérations ont été suspendues en 1973 et, depuis lors, il n'y a eu aucun progrès vers la solution de ce problème douloureux, causé essentiellement par la division de la Corée en deux Etats idéologiquement antagonistes et la situation inégale des deux pays dans la communauté internationale.

261. En pensant à la paix et aux droits de l'homme, qui soutiennent la nation coréenne par delà les divisions, la délégation paraguayenne considère que l'on doit encourager l'initiative du Secrétaire général dans sa noble mission de bons offices pour promouvoir le dialogue entre les deux Corée. Cette tâche a déjà été commencée par les visites du Secrétaire général en Corée du Nord le 2 et le 3 mai 1979 et en République de Corée du 4 au 6 du même mois.

262. Mais le problème persiste et, à cause des obstacles soulevés par d'autres facteurs, un Etat de 40 millions d'habitants, avec des échanges commerciaux de 50 milliards de dollars, n'est pas membre des Nations Unies, en dépit de sa participation en tant que membre à part entière à 55 organisations internationales, y compris 14 institutions spécialisées de l'Organisation mondiale. Cette situation, logiquement insoutenable, fait partie du problème, dont la solution globale est extrêmement souhaitable puisqu'elle résoudrait tout. Mais le seul moyen d'y parvenir serait la communication directe entre Séoul et Pyongyang, à l'abri de tout intérêt étranger, avec les bons offices du Secrétaire général.

263. J'en viens maintenant à la destruction d'un avion de ligne sud-coréen, qui a profondément ému le monde entier. Elle est venue s'ajouter cette année à une série d'événements dramatiques qui ont marqué la vie du peuple coréen depuis des années, et qui ont affecté de manière douloureuse la République de Corée.

264. La destruction en plein vol de l'avion de Korean Air Lines, qui accomplissait un vol commercial régulier entre New York et Séoul, par des avions de la force aérienne soviétique, a déjà fait l'objet de condamnations catégoriques et de débats ardents. L'Union soviétique a commencé par nier toute connaissance de ce fait ou participation de sa part et est ensuite passée à l'autre extrême, se plaçant ensuite dans une position de reconnaissance de ce fait. Toutefois, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Madrid, le Ministre des affaires étrangères soviétique a dit que celui qui viole les frontières de l'Union soviétique sait ce qui l'attend. C'est une expression qui, de par son caractère tranchant, fait penser avec horreur à un acte délibéré. Mais il a été plus loin et a dit notamment qu'étant donné que l'avion qui a commis cette infraction n'a pas obéi à l'ordre de se diriger vers un aéroport soviétique et a essayé d'échapper, l'avion de chasse intercepteur soviétique a exécuté les instructions de son poste de commandement qui lui avait

ordonné de mettre fin à ce vol. Et déduisant d'un acte indéfendable des principes généraux, éthiques et politiques, qui exigent une autre base pour être valables, il a menacé que si quelqu'un lève la main contre les valeurs spirituelles, sociales et civiques de l'Union soviétique, si l'on veut de manière préméditée exacerber la tension internationale, ces agissements donneront lieu à la réaction qu'ils méritent. C'était là répondre à côté de la question. Personne n'a mieux résumé la situation que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, M. George Shultz, qui a dit, à propos des affirmations du ministre des affaires étrangères soviétique, que le concept de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en ce qui concerne les méthodes défensives fait penser que des actes de ce genre pourraient être répétés. Il a ajouté, dans un commentaire impressionnant, qu'il y a de nombreux moyens de défendre le territoire soviétique, mais ils doivent être compatibles avec les droits de l'homme.

265. Avec le perfectionnement de la technique en Union soviétique, il est inexplicable et incroyable que l'on n'ait pas pu identifier complètement et de manière correcte cet avion commercial sud-coréen, conformément aux informations sur les vols réguliers et sur le passage des avions ordinaires de passagers; ces données ne sont pas secrètes et vont de soi.

266. Ces circonstances rendent peu vraisemblables les explications les plus diffuses et confèrent toute leur signification aux paroles du ministre des affaires étrangères soviétique. Dans la version faisant état de la destruction « par erreur » de cet avion, qui a causé la mort de 269 personnes de diverses nationalités, on a soutenu que les pilotes soviétiques avaient confondu cet avion avec un avion de reconnaissance. D'après la déclaration à Madrid de Viktor Linnik, conseiller au département international d'information du Comité central du Parti communiste, « ils n'ont, à aucun moment, pensé qu'il s'agissait d'un avion civil. S'ils l'avaient su, la décision aurait été tout autre. J'en suis absolument persuadé. » Ce n'est pas ce qu'a déclaré le ministre des affaires étrangères soviétique ni ce que dicte la logique, compte tenu des moyens perfectionnés de détection aérienne et spatiale dont dispose une superpuissance telle que l'Union soviétique.

267. Aussitôt après avoir pris connaissance de cet événement incroyable et épouvantable, le Président de la République du Paraguay, le général Alfredo Stroessner, a adressé le message suivant au Secrétaire général :

« Le peuple et le Gouvernement du Paraguay se joignent à moi pour dénoncer et condamner de toutes leurs forces le crime barbare commis contre la république libre et pacifique de Corée du Sud par la force aérienne militaire soviétique. Devant cet organe suprême mondial, dont vous êtes Secrétaire général, nous dénonçons ce nouvel acte infâme d'agression contre l'humanité. Nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir rendre publiques notre dénonciation et notre condamnation du meurtre de près de 300 passagers innocents, qui voyageaient à bord d'un Boeing 747 de Korean Air Lines qui a été abattu de façon délibérée. »

268. En même temps, le président Stroessner a adressé un autre message au Président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, qui se lit comme suit :

« La barbarie communiste a fait de nouvelles victimes innocentes, parmi lesquelles un membre du Congrès de votre nation, M. Larry McDonald, qui a péri dans la destruction du Boeing 747 de Korean Air Lines, à la suite d'une attaque de l'aviation militaire soviétique. Devant ce crime odieux et sans précédent commis par l'Union soviétique contre l'humanité et la douleur de votre peuple et votre pays ami, j'exprime, au nom du peuple paraguayen et de son gouvernement que je

préside, notre plus vive condamnation et notre dénonciation de cet événement brutal, en tant que témoignage de notre sympathie et de notre solidarité avec vous-même et le noble peuple des Etats-Unis. »

269. Un troisième message a été adressé par le président Stroessner à son homologue sud-coréen, M. Chun Doo-Hwan. Il y est dit :

« Le crime sauvage commis par le communisme soviétique, dont a été victime l'humanité même, a rempli d'horreur le peuple paraguayen. Au nom de ce peuple et du gouvernement dont je suis le Président, et en mon nom personnel, je tiens à vous exprimer notre solidarité ainsi que nos sincères condoléances. Nous condamnons vivement ce nouvel acte barbare commis par le terrorisme soviétique ainsi que l'agression meurtrière qui a causé la mort de tant de victimes innocentes, à la suite de la destruction du Boeing 747 civil pacifique de Korean Air Lines. »

270. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage quant à la position du Paraguay face à cet événement atroce, en tous points aberrant.

271. En ce qui concerne le Kampuchea, depuis que le Viet Nam a envahi ce pays en 1978, très peu de progrès ont été accomplis, tant sur le plan interne que militaire, pour libérer véritablement ce pays.

272. Depuis 1979, lorsque l'Assemblée générale a été pour la première fois saisie de cette question, à sa trente-quatrième session, la République du Paraguay n'a jamais varié sa position, qui peut s'énoncer de la façon suivante.

273. Premièrement, le gouvernement actuel de Phnom Penh est illégal, car il a été imposé par la force d'une armée d'invasion.

274. Deuxièmement, alors que le Paraguay n'a jamais reconnu le régime communiste de Pol Pot, c'est ce régime ou ses successeurs qui a été autorisé à siéger à l'Assemblée générale, tout simplement parce que l'Assemblée n'a jamais annulé sa décision de le reconnaître en tant que gouvernement *de facto*.

275. Troisièmement, la République du Paraguay appuie la recommandation de la Conférence internationale sur le Kampuchea, à laquelle elle a participé, selon laquelle il est essentiel d'aboutir à un règlement politique qui comprendrait, entre autres, le retrait total de toutes les troupes étrangères, l'adoption d'un statut de neutralité par le pays et la tenue d'élections libres, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies, en vue de la constitution d'un nouveau gouvernement.

276. Quatrièmement, la République du Paraguay considère comme un pas positif la création, au milieu de l'année 1982, d'un gouvernement de coalition tripartite du Kampuchea démocratique, sous la présidence du prince Norodom Sihanouk.

277. Enfin, cinquièmement, la position du Gouvernement paraguayen reste conforme avec celle adoptée précédemment sur la question, puisque notre délégation a pris part à la discussion de cette question et parrainé la résolution 37/6, adoptée par l'Assemblée générale à une écrasante majorité.

278. La République du Paraguay accorde à la question de l'Afghanistan une très grande importance politique, voire historique, car il s'agit du premier cas évident d'invasion et d'occupation militaire par l'Union soviétique d'un pays voisin, dont la tradition, la culture, la religion et la race sont étrangères en bien des points à celles du pays envahisseur. L'Union soviétique n'a pu prouver, de façon indéniable, qu'elle ne violait pas les principes d'autodétermination des peuples et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays qui sont la base même de la coexistence internationale et

contribuent à donner un sens à l'égalité juridique des nations, mettant sévèrement à l'épreuve les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies.

279. L'attitude de la République du Paraguay face à la tragédie de la nation afghane demeure inchangée et peut se résumer de la façon suivante : premièrement, elle condamne sans réserve l'invasion soviétique et l'occupation militaire de l'Afghanistan; deuxièmement, elle appuie la demande tendant au retrait immédiat des troupes soviétiques; troisièmement, elle soutient le programme d'information du monde sur la question de l'Afghanistan, afin que l'opinion publique saisisse mieux le caractère avilissant du communisme international, tel qu'il apparaît dans le cas de l'Afghanistan, du fait de l'Union soviétique elle-même; quatrièmement, elle appuie la mission de bons offices du Secrétaire général; et, cinquièmement, elle adhère à une solution pacifique du conflit.

280. En ce qui concerne la question du Moyen-Orient, ma délégation estime que ce conflit, étant donné sa complexité et l'incompatibilité évidente de la plupart de ses éléments qui créent une situation des plus dangereuses et des plus explosives, représente une menace grave pour la paix mondiale. Depuis les nombreuses années qu'il se pose aux Nations Unies — c'est l'un des plus anciens —, ce problème a revêtu divers aspects. Au cours des différentes étapes de ce conflit, la République du Paraguay a toujours contribué, par son vote et son opinion, à préserver les principes des Nations Unies.

281. Dans sa forme actuelle, le conflit du Moyen-Orient exige de la part du Secrétaire général une attention aiguë et une grande clairvoyance pour maintenir la crise en deçà du point de non-retour, là où il peut encore être fait recours aux négociations. Il est de la plus haute importance que les superpuissances conservent également cet état d'esprit, dans l'intérêt de la paix mondiale et de la sécurité commune.

282. De toute façon, avec le problème en pleine évolution et dans l'attente la plus légitime de la tournure que va prendre le conflit, la République du Paraguay souhaite, en cette occasion, réitérer son appui à la solution ou aux solutions qui seront proposées, en conformité avec les principes des Nations Unies, pour que les peuples et les nations mêlés à cette situation explosive puissent voir leurs aspirations réalisées, dans la mesure où leurs demandes sont justifiées, de telle manière que le droit international trouve de nouveaux points d'appui permettant de renforcer sa véritable efficacité et son application dans un monde qu'il faut écarter d'urgence de toute pente belliqueuse qui pourrait le précipiter dans l'abîme de la destruction.

283. Je vais me référer à d'autres situations. Elles sont nombreuses, et certaines d'entre elles, comme celle du Moyen-Orient, revêtent une grande importance, mais, par souci de brièveté, ma délégation se limitera à indiquer ici que la République du Paraguay continuera invariablement, comme je viens de le déclarer, à défendre les principes de la Charte des Nations Unies, maintenant sa foi inébranlable dans les résolutions de l'Organisation et dans les efforts que déploie continuellement le Secrétaire général dans sa recherche de solutions pacifiques, qui unissent et renforcent, sans laisser de séquelles négatives.

284. J'ai déjà fait plusieurs allusions au désarmement, mais ma délégation désire particulièrement souligner certains autres aspects de cette question, afin de formuler quelques réflexions et de ratifier sa position à propos du problème des armements et de son remède idéal, le désarmement.

285. Il faut se souvenir en premier lieu que la République du Paraguay a coparrainé la résolution 37/71 de

l'Assemblée générale, relative au Protocole additionnel I du Traité de Tlatelolco⁶, auxquels ma délégation est partie. Dans cette résolution, un appel est lancé aux puissances nucléaires qui ne l'auraient pas encore fait, pour qu'elles ratifient le Protocole additionnel I. Et cette année, conformément à cette attitude, le Paraguay compte parmi les pays qui ont demandé l'inscription d'un nouveau point à l'ordre de jour de la présente session, portant sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

286. La course aux armements, sur laquelle l'opinion de ma délégation est déjà bien établie, a atteint au cours des dernières décennies des proportions scandaleuses. On dit qu'au cours de l'année dernière les dépenses militaires ont dépassé la somme de 800 milliards de dollars, ce qui permet d'imaginer le point culminant qui aurait été atteint, si ce n'était que le monde traverse une crise économique grave, qui impose des limites financières draconiennes sur le plan international et que cette situation affecte jusqu'aux priorités fondamentales de la plupart des nations.

287. Nous sommes en présence d'un phénomène qui ne semble aucunement vouloir diminuer ou disparaître, mais sur lequel il convient d'insister, en demandant, priant et recommandant sans cesse que la détente et le désarmement demeurent de manière permanente au centre des préoccupations et des initiatives des superpuissances et des puissances industrielles, pour que les réalisations atteintes à ce niveau décisif de la sécurité mondiale trouvent leur écho et acquièrent une influence morale à d'autres niveaux, secondaires peut-être, mais tout aussi importants pour la paix du monde et la tranquillité des nations. Il faut insister en particulier pour qu'il soit mis fin aux non-sens des pays dévorés par les nécessités élémentaires de leur subsistance, mais qui dépensent sans compter leurs ressources en une course effrénée pour se fournir en armes de type classique des plus sophistiquées dont l'entretien finira par les plonger dans le dénuement.

288. La République du Paraguay a appuyé et continue d'appuyer tout effort tendant à une réduction rationnelle des dépenses en armements, les maintenant à des niveaux compatibles à la défense et à la sécurité mondiale. Le désarmement doit résulter d'un effort conjoint, proportionnel et équitablement réparti entre toutes les parties concernées par cet objectif. C'est pour quoi, non seulement il ne convient pas, mais encore il serait d'une bonne foi douteuse, de formuler des propositions de désarmement unilatéral ou de désarmement déséquilibré.

289. Pour des raisons humanitaires et dans le désir d'éviter une nouvelle aggravation du problème des réfugiés, qui présente un aspect humain si profond, ma délégation désire exprimer en premier lieu sa préoccupation en constatant qu'une résolution, adoptée par l'Assemblée générale en 1981 [résolution 36/148], n'a pas pu être appliquée jusqu'à ce jour. En cette occasion, il avait été décidé de créer un groupe d'experts, qui formulerait des recommandations sur ce grave problème des réfugiés, mais on allègue maintenant que les groupes régionaux n'ont pu se mettre d'accord sur la répartition des postes, ce qui est lamentable puisque des questions secondaires font ainsi obstacle à un objectif supérieur, qui présente le plus haut intérêt pour l'Organisation.

290. Ma délégation prie instamment les instances pertinentes de surmonter les difficultés les plus apparentes, afin que le groupe d'experts puisse entreprendre la tâche qui l'attend et qui peut constituer une aide importante en vue de résoudre un problème qui, pour quelque raison que ce soit, tend à s'aggraver et semble vouloir se transformer en un instrument de spéculation politique et de pressions internationales, surtout quand il affecte les territoires voisins des pays d'origine des réfugiés, avec les

sentiments de méfiance qui en découlent et qui viennent s'ajouter aux problèmes humanitaires et économiques qu'engendrent des situations de ce genre.

291. Quant à la crise économique mondiale, je tiens à faire remarquer que nous avançons dans la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement sans avoir atteint les buts qui ont inspiré, il y a déjà plus de 20 ans, la définition des objectifs en principes concrets attribués à ces décennies.

292. En 1960, la nécessité d'une stratégie internationale du développement s'est posée. L'Assemblée générale a proclamé les années 60 comme première Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 1710 (XVI)], période au cours de laquelle les plus grands efforts internationaux de financement devaient porter en particulier sur les pays insuffisamment développés. Cette initiative manquait d'un plan efficace pour coordonner les différentes politiques nationales et parvenir à des résultats positifs dans leur ensemble. Dix ans plus tard, au cours de la décennie des années 70, l'Assemblée générale, au moment où elle proclamait la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, a approuvé en même temps la Stratégie internationale du développement [résolution 2626 (XXV)] qui devait servir de guide aux plans et politiques des gouvernements.

293. A la demande du Venezuela, au cours de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, on a inscrit à l'ordre du jour le point intitulé « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement », et la décision 35/443 a été adoptée, par laquelle le Président était prié de poursuivre les consultations officieuses dans le but d'arriver à un accord sur l'ouverture desdites négociations, dans le cadre de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Jusqu'à la dernière session de l'Assemblée, on n'était parvenu à aucun progrès sur cette question, mais indépendamment de ce dont on nous informe cette année, il semblerait opportun de souligner l'intérêt légitime, surtout des nations en voie de développement, que présenterait une plus grande efficacité dans l'étude du problème en termes concrets, car leur capacité de réaction face à une crise mondiale prolongée est moindre, et il convient d'éviter une désorganisation qui mettrait en danger les résultats déjà obtenus afin, sinon de diminuer le fossé qui les sépare des nations riches, du moins de maintenir en activité les plans de développement qui sont vitaux pour ces nations et qui ne doivent pas souffrir de nouvelles interruptions ou de nouveaux ajournements.

294. Ma délégation porte un grand intérêt à la question des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, car nous avons effectué des expériences qui permettent à la République du Paraguay d'occuper une position mondiale privilégiée en matière de développement de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

295. Tout d'abord, il y a lieu de faire quelques observations au sujet de l'étude de cette question à l'Organisation. En 1978, par sa résolution 33/148, l'Assemblée générale a décidé de tenir une conférence internationale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables : cette conférence a eu lieu à Nairobi trois ans après, en 1981. Le Paraguay a pris part à cette conférence.

296. Par la suite, à sa trente-sixième session, l'Assemblée générale a fait sien le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables⁸ et, entre autres choses, a décidé de créer un comité intérimaire pour s'occuper de cette question; elle lui a aussi confié la mise en œuvre dudit programme. Mais, malheureusement, un an après, à la trente-septième session, en 1982, l'Assemblée générale a constaté que rien n'avait été fait. Elle a donc décidé de

créer le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables en lui confiant la mise en œuvre immédiate du programme susmentionné. Ce comité est ouvert à la participation de tous les Etats Membres.

297. Ma délégation souligne l'appui que le Paraguay apporte à toutes les initiatives de l'Organisation visant à créer les mécanismes permettant d'assurer le drainage des ressources et techniques destinées à promouvoir l'exécution de projets concrets dans le cadre du programme de Nairobi. Il faut espérer qu'à la présente session le Comité pourra offrir quelques éléments nouveaux d'appréciation sur la marche de ses activités.

298. Depuis plusieurs années, la République du Paraguay s'est attelée avec le plus grand sérieux à un programme de production de l'énergie afin de s'affranchir des centrales thermiques, qui dévorent insatiablement de précieuses ressources sylvicoles lorsqu'elles fonctionnent au bois ou au charbon de bois et entraînent des importations chaque année plus onéreuses lorsqu'elles fonctionnent au combustible liquide, mon pays étant dépourvu de pétrole. A cet égard, l'expérience de mon pays ayant été instructive, le gouvernement a décidé, au milieu des années 50, de mettre en œuvre un projet de production d'énergie hydroélectrique qui tire parti des dénivellations d'un cours d'eau intérieur, l'Acaray. Grâce à l'assistance financière de la Banque interaméricaine de développement et au concours désintéressé du Brésil à l'élaboration du projet, les travaux ont été exécutés et achevés dans les délais prévus et ont eu également les effets prévus. Propre, l'énergie hydroélectrique a remplacé totalement celle qui était produite par des moyens thermiques, l'écologie du pays étant ainsi le grand bénéficiaire; des foyers de pollution ont été éliminés et le reboisement dans les zones proches d'Asunción, qui avaient connu les plus graves déprédations, a été favorisé. La centrale primitive d'Acaray a déjà été remplacée, et on a, en outre, construit un autre barrage, sur un affluent supérieur, afin d'augmenter les réserves d'eau.

299. Outre le programme national de production d'énergie hydroélectrique, dans le cadre duquel s'inscrit également l'élaboration d'autres projets, la République du Paraguay participe, à parts égales, en association avec la République fédérative du Brésil et la République argentine, aux termes de traités avec ces deux pays, au gigantesque projet d'Itaipu, qui est en voie d'achèvement, et au projet analogue de Yacyretá. Le premier projet, qui est le plus grand du monde en son genre, va bientôt permettre de démarrer la production d'énergie grâce à l'installation déjà presque achevée de ses premières turbines, qui seront 18 au total, pour la production de plus de 12 millions de kilowatts. Quant au projet de Yacyretá, mené avec l'Argentine, après de nombreuses difficultés et de nombreux retards, il semble que, grâce à la construction d'importants ouvrages d'appui et d'infrastructure, il s'achemine aujourd'hui définitivement vers sa réalisation. Ce projet bénéficie de la volonté politique des parties et est indispensable pour le développement d'une vaste région dans le cône sud de l'Amérique; il stimulera de nouvelles formes d'intégration, ce qui fait espérer qu'il aura l'appui des pays riches et des organismes financiers internationaux, car sa production d'énergie, qui représente en moyenne la moitié de celle d'Itaipu, le mérite amplement; d'autre part, lorsque les travaux seront terminés et que l'ouvrage sera en production, celui-ci représentera une garantie invulnérable contre l'inflation et l'épreuve du temps.

300. Ma délégation ne peut manquer de mentionner particulièrement, encore que brièvement, la question du commerce et du développement, à laquelle elle attache une

grande importance. A cet égard, pour des raisons évidentes, puisqu'il s'agit d'un pays sans littoral, le Paraguay suivra avec tout l'intérêt et toute l'attention voulus l'évaluation du rapport sur la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement¹⁰, tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, et l'examen du projet de résolution intitulé « Mesures concrètes liées aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral ».

301. A ce sujet, ma délégation tient à bien marquer que son pays maintient de bonnes relations avec ses grands voisins maritimes, ce qui a permis de faire évoluer de manière satisfaisante les accords favorisant, au Paraguay, l'accès à la mer. Le but est de continuer à améliorer les accords et d'assurer de meilleurs moyens d'intégration grâce aux communications et aux transports fluviaux, ferroviaires et routiers, qui permettront à mon pays d'accéder plus facilement aux ports de mer de trois pays : l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay.

302. Quant au rapport sur la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la République du Paraguay confirme sa position et assure que les difficultés s'opposant à des résultats concrets et satisfaisants seront enfin vaincues.

303. L'accès aux connaissances scientifiques et techniques et leur maîtrise sont indispensables pour le développement des pays. L'Organisation en prend conscience de plus en plus clairement, bien que les résultats ne soient pas encore pleinement satisfaisants. En conséquence, la question continue à revêtir une haute priorité; c'est pourquoi nous soulignons la nécessité d'élargir et de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, et de prêter une attention particulière à l'évolution des techniques adaptées à la situation des pays en développement.

304. Pour mettre en œuvre le programme, l'Assemblée générale a décidé en 1979 de créer un Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement; mais, comme il fallait s'y attendre de par la nature des problèmes dont il devait proposer la solution, notamment ceux liés au financement, ce comité s'est vu plongé dans des négociations longues et difficiles. On n'a pu encore parvenir à un plan ralliant un consensus suffisant pour que sa viabilité pratique soit assurée et, à cet égard, ma délégation est sûre que les directives opportunes du Secrétaire général visant à stimuler les études qui font défaut joueront en faveur du succès de cette initiative à mettre au crédit de l'Organisation.

305. Le PNUD revêt un grand intérêt pour les pays en développement, et il est donc souhaitable de donner la priorité à la solution de la crise financière qui entrave son déroulement et que le Comité plénier du Conseil d'administration a expliquée ainsi : premièrement, crise concernant les prévisions, car on avait pensé parvenir à un taux de croissance annuel de 14 p. 100, comme en avait disposé l'Assemblée générale dans sa résolution 34/106, de 1979; deuxièmement, crise comptable, étant donné la dépréciation inattendue des monnaies par rapport au dollar; troisièmement, crise de rémunération, du fait du coût élevé de la fourniture d'experts aux pays en développement.

306. Il convient d'espérer que le rapport du Conseil d'administration sur les problèmes auxquels est en butte le PNUD contiendra les éléments nécessaires pour que puisse être valablement réglé ce problème lors de la présente session de l'Assemblée générale.

307. J'en viens maintenant à l'assistance économique spéciale et aux secours en cas de catastrophe. Ma délégation voudrait témoigner de toute la reconnaissance du

Gouvernement de la République du Paraguay, qui a demandé le 27 mai 1983 au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe qu'il lance un appel de solidarité à la communauté internationale afin d'aider les victimes des grandes inondations provoquées par les crues exceptionnelles du Paraguay et du Paraná.

308. Au cours d'un travail basé sur des consultations entre le représentant résident du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et du PNUD à Asunción et les autorités du Gouvernement paraguayen, une liste de secours de première nécessité a été dressée. Ces secours de première nécessité ont été apportés en temps utile grâce à une participation d'aide proportionnelle et du gouvernement et de la communauté internationale, aide à laquelle est venue s'ajouter la coopération solidaire de l'ensemble du peuple paraguayen qui a répondu à cette situation d'urgence sans jamais succomber à la panique face au désastre. Un représentant du Bureau, envoyé spécialement au Paraguay, a saisi cette occasion pour examiner sur place la capacité opérationnelle disponible pour les secours nécessaires dans de telles situations.

309. En ce qui concerne la convention contre le mercenariat, d'élaboration lente et difficile, ce thème a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale en 1979. Depuis lors, il a été examiné chaque année étant donné l'importance que lui accordent certaines nations et groupes de nations, utilisant souvent des critères contradictoires.

310. Dans le cadre des divers projets de convention soumis à l'examen du Comité spécial créé en 1980¹¹, la position de la délégation paraguayenne, suivant les instructions expresses du gouvernement national, a toujours appuyé sans réserve l'adoption d'un texte légal en la matière. En ce qui concerne en particulier la définition du terme de « mercenariat », nous avons signalé la nécessité de donner une définition plus actuelle de ce concept, qui correspondrait plus justement aux réalités générales de notre temps. Ainsi, les mercenaires ne seraient pas seulement des étrangers qui participent pour de l'argent à une lutte qui ne les concerne pas, mais ce seraient également des étrangers qui, pour des raisons idéologiques, s'engageraient comme volontaires dans les luttes internes d'autres pays, ce qui va à l'encontre du droit à l'autodétermination des peuples et à l'encontre du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. A l'appui de cette position de ma délégation, je tiens à citer le paragraphe 1 de l'article premier du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 (XXI), annexe], qui stipule que : « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. »

311. Pour en venir maintenant au droit de la mer, je tiens à souligner que, bien que le Paraguay soit à plus de 1 000 kilomètres du port maritime le plus proche, il a suivi avec un intérêt constant l'évolution du droit de la mer. Déjà en 1971, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, mon pays a défini sa position en ces termes :

« La République du Paraguay est un Etat enclavé, que les circonstances géographiques et historiques ont privé de cet extraordinaire bienfait qu'est la possession d'un littoral maritime. Cependant, le Paraguay a le droit à la libre utilisation de la mer, d'y naviguer sans restriction, de jouir des bénéfices de la pêche, des richesses des fonds des mers et a droit à l'utilisation

de l'espace aérien sus-jacent. Et, en prenant une mesure visant à augmenter arbitrairement leur souveraineté sur le littoral maritime, les Etats du littoral, tout en augmentant leur propre territoire maritime, limiteraient de façon arbitraire les droits de la République du Paraguay et ceux de tous les Etats enclavés. »

312. C'est pourquoi, comme je l'ai dit alors, ma délégation considère que l'année 1982 a été d'une importance extraordinaire pour l'histoire du développement du droit de la mer. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est achevée, alors qu'elle avait commencé en 1973, environ 10 ans plus tôt. Le 10 décembre 1982, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été ouverte à la signature à Montego Bay, convention qui fut le fruit de tant de travaux ardues et prolongés. Le Paraguay a signé l'Acte final, ratifiant son engagement de participer activement à l'établissement d'un ordre juridique des mers plus équitable.

313. Nous avons gardé pour la fin la question du terrorisme, qui est l'un des problèmes les plus épineux de notre temps et qui est souvent à l'origine d'autres conflits plus graves car ils prennent des dimensions internationales. Cela s'est confirmé lorsque, devant la recrudescence des actes de terrorisme dans les années 70, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa vingt-septième session un point relatif aux mesures qui pourraient être adoptées pour prévenir les activités terroristes. En 1972, l'Assemblée générale a décidé de créer un Comité spécial du terrorisme international, et la question a été examinée par l'Assemblée tous les deux ans, à l'exception de 1973 et 1977; toutefois, les progrès réels sont encore faibles et peu clairs.

314. Au sein de la Sixième Commission, qui examine traditionnellement cette question, une forte divergence de vues persiste, notamment sur la définition du terrorisme et sur l'ampleur qu'il convient de donner à la répression du phénomène et à l'élimination de ses causes sous-jacentes. En ce qui concerne ces dernières, c'est justement le manque de clarté et la propagande politique qui rendent l'examen plus difficile. Comme on le sait, il existe des pays et des groupes de pays qui estiment que l'Assemblée doit recommander aux gouvernements de prendre des mesures visant à l'élimination des causes du terrorisme, avec ce qui, implicitement, le justifie comme élément de lutte politique pendant que ces causes persistent, lesquelles peuvent être réelles ou supposées pour des raisons de propagande.

315. Cependant, il faut reconnaître que cette absence d'accord pour établir une convention internationale sur le terrorisme et la manière de le combattre ajoute un problème supplémentaire qui est celui des remises en question et des critiques auxquelles se heurte la lutte antiterroriste, notamment de la part des pays qui en font un élément politique reconnu. Ainsi, à défaut de critères sérieux et uniformes et d'un pacte universellement accepté, la situation favorise le terrorisme, contre lequel il n'existe pas de sanctions, et porte préjudice aux autorités gouvernementales qui sont fréquemment accusées de violations monstrueuses.

316. Ma délégation souligne avec force une fois de plus que le Gouvernement de la République du Paraguay condamne le terrorisme et toute forme d'extrémisme et de violence comme étant contraires à la démocratie et à la paix. Le paragraphe 3 de l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule à ce propos :

« La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. »

317. Cette prescription fondamentale pour la démocratie est incompatible avec le terrorisme dont les ravages empirent souvent les causes sur lesquelles il se base au lieu de les éliminer.

318. Enfin, toujours en ce qui concerne le terrorisme, on peut invoquer la disposition de l'article 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et déplorer son inefficacité, puisque aucun groupement, aucun individu n'est en droit de l'invoquer dans le but « de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés ».

319. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

320. M. LOEB (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Il me faudrait faire une déclaration d'une longueur aussi fastidieuse que celle que nous avons eu à subir à la 20^e séance pour réfuter toutes les accusations fallacieuses que le Ministre des affaires étrangères de Cuba a lancées contre mon pays et contre ses dirigeants. Je ne voudrais pas, un vendredi soir, abuser ainsi de la bonne volonté de l'Assemblée. Mais la déclaration décousue et répétitive du représentant de Cuba a dépassé même ses vitupérations précédentes les plus extrêmes. Par conséquent, je me dois d'y répondre. Pour être bref, je me bornerai à réfuter certains des aspects les plus étranges, en fait bizarres, de la déclaration du représentant de Cuba. Je négligerai le reste de ses commentaires qui tomberont, comme ils le méritent, dans l'oubli.

321. L'assertion persistante du représentant de Cuba selon laquelle mon gouvernement représente une menace à la paix et fait obstacle aux négociations visant à contrôler la course aux armements est un pur mensonge. Comme les membres de l'Assemblée le savent fort bien, le Gouvernement des Etats-Unis s'est toujours efforcé de contrôler et d'inverser la course aux armements. Depuis 1946, époque à laquelle nous avons proposé en cette assemblée le plan Baruch, bien connu maintenant et hautement respecté, qui aurait permis d'éliminer toutes les armes nucléaires, mon gouvernement a maintes fois déployé des efforts extraordinaires en vue d'éliminer la course aux armements. Le 26 septembre, le président Reagan a fait de nouvelles propositions dans cette salle même [*5^e séance*] et le principal négociateur des Etats-Unis au désarmement a reçu, cette semaine, de nouvelles instructions au sujet des négociations se déroulant actuellement à Genève. Bien que les efforts de mon gouvernement en vue de contrôler la course aux armements aient été accueillis très froidement par l'autre partie, nous espérons toutefois qu'après mûre réflexion celle-ci y répondra positivement.

322. Dans ce contexte, il semble étrange, pour le moins, qu'un pays comme Cuba, dont 30 000 soldats sont stationnés dans des pays étrangers lointains, qui possède en outre le potentiel militaire le plus vaste de l'Amérique latine, ose accuser les autres d'impérialisme, de militarisme, de promouvoir la course aux armements et d'aggraver les tensions internationales. Si Cuba ne veut pas promouvoir la course aux armements, pourquoi alors ajoute-t-il des quantités extraordinaires d'armes à ses arsenaux militaires qui en regorgent déjà ? Si Cuba est contre l'impérialisme, pourquoi alors maintient-il 30 000 soldats en territoire étranger ? Si Cuba est contre le militarisme, pourquoi alors continue-t-il à utiliser ses maigres ressources économiques pour renforcer son potentiel militaire ? Si Cuba est contre les tensions internationales, pourquoi alors continue-t-il à s'ingérer dans la situation des pays voisins de l'hémisphère ? Que Cuba cesse de s'ingérer dans les affaires des autres. Que Cuba rapatrie ses forces militaires. Que Cuba redistribue ses ressources

économiques afin d'alléger les besoins désespérés de son peuple. En attendant, les proclamations de Cuba contre l'impérialisme, contre le militarisme et contre la course aux armements sont dépourvus de toute crédibilité.

323. Il est fort impudent de la part de Cuba de contester la souveraineté d'autres nations et de les accuser de n'être que des laquais. Une allégation de ce genre de la part d'un pays qui avait jalousement protégé son indépendance nationale mériterait un examen attentif, mais non pas de la part de Cuba. Cuba aujourd'hui est un avant-poste colonial d'un empire très étendu. Il dépend entièrement pour son existence de l'appui économique fourni par son maître impérial. Il répète servilement, comme un perroquet, les piètres excuses de son maître pour le meurtre odieux de 269 passagers innocents d'un avion civil. Et, si de nouvelles preuves étaient nécessaires, il envoie sa jeunesse mourir en territoire étranger pour défendre des objectifs qui lui sont étrangers.

324. Cette soumission à un maître étranger éloigné s'accompagne d'un désir profond de domination nationale absolue. Il faut se rappeler que le régime cubain s'est installé au pouvoir par la violence et qu'il est resté au pouvoir depuis presque un quart de siècle grâce à des mesures de répression les plus brutales. Il n'est donc pas surprenant que le régime cubain se plaigne maintenant au sujet de Radio Martí, qui va bientôt commencer à diffuser des informations objectives et équilibrées à l'intention du peuple cubain qui souffre depuis si longtemps.

325. Pour ne pas perdre du temps et ne pas mettre à l'épreuve la patience de l'Assemblée, je conclurai en notant qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que, lorsque les représentants de Cuba regardent autour d'eux, ils ne voient que le reflet de leurs propres attitudes et pratiques.

Le grand philosophe danois Kierkegaard avait observé il y a quelque temps que beaucoup de choses sont comme des miroirs : lorsqu'un pêcheur s'y regarde, l'image qui s'y reflète n'est pas celle d'un saint.

La séance est levée à 19 h 15.

NOTES

1. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 189, n° 2545, p. 137.
2. *Ibid.*, vol. 606, n° 8791, p. 267.
3. Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.
4. *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I.
5. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983*, document S/16041.
6. Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068), p. 283.
7. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.
8. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I. sect. A.
9. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII.
10. *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6).
11. Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires.